

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°108 quatrième trimestre 2009

SOMMAIRE

Sommaire.....	169
- Correspondance d'Elie Gouret, sieur de La Primaye à André Rivet (fin) par Jean-Luc TULOT.....	170
- La famille de Vernon – Histoire d'une famille huguenote dans l'Histoire par Jean SAINT-GEOURS.....	190
- Les donations Senn-Foulds au Musée André Malraux du Havre par Thierry Du PASQUIER	220
- Questions	224

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires
Dépôt légal : décembre 2009
Commission paritaire des publications
et agences de presse: certificat
d'inscription n°65.361

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET
ET DE PAUL FERRY, MINISTRE DE METZ**

1648 : pour cette année, nous disposons d'une lettre d'André Rivet en date du 26 août et de deux lettres de Ferry du 19 septembre et 14 novembre. La lettre de Rivet du 26 août marque visiblement la reprise d'une correspondance interrompue. Celle de Ferry du 19 septembre lui fait réponse.

XXI

26 août 1648 – Breda
André Rivet à Paul Ferry

Monsieur & très honoré Frère,

Ce porteur qui est un sergent de cette garnison allant à Metz pour recueillir ce qui est escheu à sa femme d'un légat faict pas sa tante, et portant copie du testament & attestation de ce qu'il est m'a fort prié de le recommander à quelqu'un de mes amis pour estre aidé en son droit. Il est ici en sa profession en bonne réputation. Incontinent vostre nom et vostre pouvoir me sont venus en mémoire pour le recommander à vostre charité & celle de Monsieur du Vivier, afin qu'il vous plaise à tous deux l'assister de vostre conseil & crédit envers ceux ausquels il aura à faire.

Cette occasion me donne moyen de m'enquérir de l'estat de vostre santé et de celuy de l'Eglise particulièrement, ce que je n'ay pu faire il y a longtemps depuis que feu Monsieur de Mory nous fut ravi. Mais j'ay tousjours soigneusement conservé la mémoire de nostre amitié & de vos excellens labeurs, & des dons exquis que Dieu vous a départis.

Pour moy qui ai passé la LXXIIJ année de mon aage après avoir vieillit à la Cour, & travaillé néantmoins aux occasions pour le maintien de la vérité, j'ay esté ici transplanté par leurs Altesses à l'occasion d'une Illustre eschole qu'ils y ont fondée de sept professeurs & un collège du nom d'Orange, en qualité de curateur du tous, où Dieu m'a conduit par sa bonté, donné retraicte & logement commode, & depuis vingt et deux mois que j'y suis, conservé en vigueur & santé avec ma femme aagée de 74 ans passés. Ce sera pour tant qu'il luy plaira attendant cette heureuse dissolution pour estre avec Christ. Je ne suis pas en un otium sire loteris & ay ici ma bibliothèque pour principale compagnie.

Mon desplaisir a esté qu'ayant intention en mes vieus jours de m'employer à quelques méditations dignes de mon aage, je me trouve interrompu, avec Monsieur du Moulin mon beau-frère, Monsieur Spanheim, mon frère & quelques autres & forcé d'essuyer les calomnies & reproches de Saumur, sur cette malheureuse controverse, qu'ils disent estre un dissentiment de peu, de rien, & cependant s'y emportent avec telle véhémence qu'ils passent aux injures & calomnies, comme vous aurez veu en cette longue invective que M. Amyraut appelle Préface à Messieurs les pasteurs des Eglises de France, mise au devant de son Specimen animadversionum auquel Monsieur Spanheim réplique ; & nous qui sommes taxez nous pengeons par lettres Apologétiques qui sont sous la presse. Le dict Sr. Amyraut par ses souplesses ayant obtenu, de son synode où il prévaut, d'escrire ce qu'il a voulu contre l'intention des synodes nationaux, tellement qu'au lieu qu'on avoit pensé arrester le cours de ce différent, il se trouve plus aigu que jamais.

Vous n'estes pas sans sçavoir des nouvelles de Genève & de Suisse, d'où nous avons des jugemens vigoureux contre toutes ces nouveautés ; et pleuct à Dieu que nous fussions si près l'un de l'autre que nous eussions moyen de nous entretenir sur cela, & nous fortifier de plus en plus en l'œuvre de Dieu par une mutuelle communication !

Vous m'obligerez grandement si vous m'en déclarez librement vostre sentiment, et ce que vous jugeriez nécessaire pour arrester le cours de ce mal. Car pour la doctrine en elle, vous vous en estes calirement & puissamment déclaré, et n'y a personne qui ne sçache que vous estes éloigné de tous ces destours & obliquez desquels, ces Messieurs font tant d'estat, qu'ils pensent que c'est le seul moyen d'abattre l'Arminianisme, qu'ils fortifient & accroissent de leur pouvoir. Mais la vérité sera plus forte.

Je vous demande derechef de vos nouvelles et prie Dieu qu'elles soient bonnes & prospères, vous recommandant derechef ce porteur, & par vous à Monsieur du Vivier, auquel avec vous je baise très humblement les mains, & vous recommande à la grâce et protection de Dieu, estant,

Monsieur & très honoré frère,

*Vostre très humble & très
affectionné frère et serviteur.*

André Rivet.

*De Breda en Brabant
Le 26 aoust 1648*

SHPF, Ms. 760/7/234 (12 a et b)

19 septembre 1648 - Metz
Paul Ferry à André Rivet

Monsieur & très honoré Frère,

Il ne me serait pas possible de vous représenter avec quel respect j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par ce porteur, & avec quelle joye je l'ay leuë, et le sentiment qui m'en est demeuré ! Ayant beaucoup de révérence pour tout ce qui est de votre main et tousiours fait une grande partie de ma consolation en ma charge de la bienveillance qu'il vous a pleu me tesmoigner dez mes premiers labeurs. Je les sentois croistre l'un & l'autre, à proportion des grâces que vous m'y avez faites, de vous souvenir si avantageusement de moy et de me communiquer des nouvelles de votre santé, et de vos exercices, et daigner de vouloir en avoir des miennes. Il est vray que depuis la mort de Monsieur de Mory, je me suis retenu d'écrire là bas, par ce que je me suis veu osté le moyen de vous rendre compte, et à Monsieur Spanheim de mes occupations ou de mes loisirs sans grande importunité.

Je ne me laisse pourtant, Monsieur, de jouyr presque tous les jours d'une précieuse partie de votre entretien, et de passer mes meilleurs estudes avec vous & à vos inestimables leçons qui ne me laissent jamais rien à désirer que de n'en pas honorer la fin, et de pouvoir rassasier mes yeux avant que mourir de la présence d'un homme que Dieu a rendu si illustre par tant de sçavoir, et tant de vertu et j'espéroiy que Monsieur Spanheim aura eu assés de bonté pour moy que de vous avoir fait entendre à l'heure que j'escris la prière que je ne croy pas avoir oublié de luy faire de me ramentevoir à l'honneur de votre souvenir, ayant eu à m'excuser d'un silence dont il me sembloit s'estre plaint. Je sçavois bien qu'il travailloit sur la dernière production de Monsieur Amyraut, et qu'il y avoit une préface en laquelle vous, Monsieur, & les autres Messieurs que vous me nommés, n'estiez pas oubliez. Mais je ne l'ay pas encore veuë. Je ne suis pas estimé digne de ceste communication que par le cours ordinaire, qui est aujourd'huy si difficile de deçà, qu'il n'y vient rien du grand monde que par un grand hazard ou avec un grand soing.

Il n'y a point que quinze jours que j'ay reçu une lettre de Monsieur Amyraut, la plus honeste, comme toutes les autres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, que j'en peusse avoir en faveur d'une personne qu'il me recommandoit, mais il n'y a rien prez ny loing en ceste malheureuse contention, quelque sujet qu'il ait d'en user ainsy avec moy, je pense n'en devoir estre marry, et beaucoup moins, si cest pour avoir sceu de quelle sorte je m'en suis déclaré toutes les occasions. J'ay veu aussy quelques personnes de ce sentiment-là qui m'ont traité de mesme, et je n'ay pas creu leur en devoir demander des autres raisons que les ordinaires, que je voudrois pouvoit ensevelir. Depuis l'an 37 que je reçeus un traité sur ceste matière avec la lettre de l'auther, qui me parloit de vous, Monsieur, et de Monsieur du Moulin, qu'il disoit porter les choses ai[nsy] extrêmes par des extensions injustes à des conséquences [qu'il] , 'advoue point, encore que je fusse excité de ce costé là [à] y procurer quelque modération. Il faut bien qu'on n'ait trouvé mes moyens assez forts ou assez raisonnables plus que je suis demeuré exclus de toute cette participation, mais surtout il est vray que je me recognois bien indigne de l'honneur que vous me faites de me demander ce que je jugerois nécessaire pour arrester le cours de ce mal.

Néanmoins puisque vous daigner souffrir mes pensées là dessus. Je vous le diray, Monsieur, avec liberté, mais aussi avec respect pourtant. Je souhaiterois de bon cœur qu'on n'en escrivist plus de part ny d'autres, après que vous & Monsieur Spanheim aurez satisfait à la vérité & à vostre réputation. Je suis presque persuadé que l'estrif qui a rendu ceste nouveauté célèbre, luy a mérité la plus part de la considération qu'elle s'est acquise, et qu'un peu de prétériton ou de patience l'eust fait négliger. Au moins voudrois je qu'on se fust passé de quelques choses particulières qui sentent les esprits irritez, et je ne sçay quoy d'humain qui devrait estre esloigné des personnes de ceste condition. Au lieu donc de suivre pied à pied l'escrivain, & le chastier par tout, j'aurois désiré & voudrois un traité qui n'eust en pour suiect que la matière, sauf à faire apart une succinct histoire de le naissance de différend¹. Je sçay l'honneur qui est deu & que je rendray volontiers toute ma vie aux synodes nationaux, mais je ne suis pas demeuré satisfait de voir leur autorité si relaschée et suis encor bien moins estonné d'en voir les suites. Je sçay que vous n'ignorez point ce qui s'escrit du pêché originel. La haye qui avoit esté faite au devant de la Loy, estant abbattue ou percée, il est dangereux qu'on vienne au fondement. Je n'estime pas qu'il se puisse rien voir de plus net ny de plus solide que les Excercitations de Monsieur Spanheim, mais j'ay préveu que sa partie trouveroit à y faire quelques Animadversions. Ainsy inférant de la partie au tout, j'est[ime] qu'il ne faut pas contester à qui escrira le dernier et que je laisse lave là le jugement de ceste question assés examinée à l'Eglise de Dieu, aux universitez et académies & aux Synodes, & à tous les intéressés. J'ay veu celui de Suisse, très-iudicieux à mon advis & induit par une grande piété. Je n'ay pas veu celui de Genève. Cette Eglise ne sçait Dieu mercy, encore rien de ce trouble, et tout ce que nous y sommes de pasteurs demeurent dans les anciens sentimens, et n'y a point d'apparences que nous en sortions. Ces moyens prétendus pour arrester l'arminianisme m'ont semblé ..., esté suspects dès lors que vous estiez encore en Poictou, & que vous me fistes l'honneur de m'en escrire, et n'ay rien veu depuis qui m'en ait fait perdre l'opinion. Ceux qui sont du mouvement éthique ne sont pas taxé de suites, estans laissez dire, que si on les contredisoit. J'espère qu'il en sera de mesme de ce desté. Et cependant il se faudroit contenter de parler avec l'escriture, sans venir à des esclaircissemens si particuliers qui puissent diviser les esprits. Mais je ne souffrirois jamais qu'on mist hors du mérite de Christ la grâce de croire, ny la foy. Et il me semble que cecy paroistra si odieux à l'ouyr prononcer seulement, qu'il ne sera pas besoing de disputer si Dieu a voulu donner J. C. pour tout le monde, qui est ce que l'Escriture semble enseigner.

Mais je vous demande pardon de ceste confusion de paroles. Je desploye sur ce papier sans estude & sans artifice les pensées qui me sont venues, et n'ay pas eu le temps de les faire venir l'une après l'autre en un meilleur ordre. Je ne doute pas que vostre charité ne les aura receües avec patience comme elles se sont présentées, et que vous ne soyez assez satisfait si l'estat de ceste Eglise & du mien sans le vouloir estre davantage par un plus exquis raisonnement

Vostre porteur qui est encore céans pour avoir sa response, sera, s'il vous plaist, une partie de mon excuse, et je ne la feray plus longue que par les très-humbles actions de grâce que je fay à Dieu de l'heureux estat de vostre santé & de Mademoiselle vostre femme en un aage si vénérable, avec autant de prières qu'il conserve encor à son Eglise beaucoup de bonnes années une si chère vie que la vostre & à vous la sienne pour vostre mutuelle consolation et pour celle de tous les gens de bien.

¹ Passage cité par Roger MAZAURIC, *Le pasteur Paul Ferry, messin, op. cit.*, p. 82.

J'adiousteray puisqu'il vous plaist, un mot de la mienne. J'en approche la soixantième année, et grâces à Dieu sans m'en ressentir, & sans aucune incommodité que d'une migraine qui ne vient pas de l'aage, mais qui par intervalle me travaille presque tous les jours. Ceste Eglise m'a obligé de travailler à son histoire pour la purger de plusieurs calomnies de l'évêque de Madaure. Depuis sa mort, j'ay converty ce dessein en un autre plus important qui est de celle de ceste ville pour la venger aussy de plusieurs iniures de ce moine ignorant, mais j'y trouve plus d'ouvrage que je ne m'estois proposé. Si je ne le puis achever, je laisseray l'estoffe au ciseau².

Depuis quelques années, je m'estois accommodé par achapt d'une maison, où je pensois devoir estudier en repos. Elle est contiguë au vieil temple de ceste Eglise. Vous aurez peut-estre sceu que les Jésuites ont trouvé moyen de se le faire donner peu aprez, & en sont dès lors en possession³. Au mois de mars dernier, ils ont fait percer la muraille qui regarde sur mon jardin & y ont pris neuf grandes fenestres. Ceux qui m'ont condamné à les souffrir disent leur avoir fait justice. Monsieur nostre lieutenant du Roy avoit interposé son autorité & avoit moyenné un accommodement qu'ils avoient fait en sa présence & protesté entre les autels, et devant ce qu'ils adorent & qu'aujourd'huy ils ne veulent pas accomplir, tellement qu'il prist encore hier la peine de se porter la dedans pour leur tesmoigner la volonté qu'il a que ce qui a esté fait par son entreprise, & de quoy il m'a donné la parole d'estre garand, soit enfin exécuté de bonne foy. C'est qu'ils treillissent de fer les lesdites fenestres pour empescher les incommodités, encore que nostre coustume ne les y oblige pas. Cependant, il me faut pourveoir à Toul où est le P. Procureur pour y empescher une nouvelle surprise, quoy qu'on ait promis à Monsieur nostre lieutenant de Roy d'y escrire pour arrester les suites. Mais j'y vay escrire aussy, affin de n'estre point prévenu.

Voilà, Monsieur, une partie de mes exercices, et je vous demande encore pardon d'avoir amusé vostre patience à si peu de chose & vostre sainte bénédiction sur le reste de mon ministère affin que Dieu me pardonne & supporterais foiblesse et que je luy demeure fidèle jusques à la mort. C'est ce que j'espère de vostre bonté puisque vous m'aimez & que je suis & veux estre vivant & mourant autant que tout autre,

Monsieur,

*Vostre très humble & très
obéissant serviteur.*

Ferry.

A Metz, ce 19 septembre 1648.

Monsieur,

Monsieur du Vivier vous rend aussy très humbles grâces de l'honneur de vostre souvenir & vous baise très-humblement les mains. Luy & moy aurions bien souhaité de

² Passage cité par Roger MAZAURIC, *Le pasteur Paul Ferry, messin, op. cit.*, p. 79-80.

³ Le vieux temple de Metz, inauguré le 16 novembre 1576, était situé à Metz rue de la Chèvre. Il fut donné aux Jésuites en 1642. C'est aujourd'hui l'église Notre-Dame. Roger MAZAURIC, « Un lieu de Culte contesté : les dix temples de l'Eglise de Metz », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome XCVIII, 1951, p. 153-158.

procurer à ce porteur meilleur succès de son voyage. Il vous le représentera. Tout ce que j'ay fait pour luy a esté de luy en faire avoir une prompte cognoissance & de l'avoir adressé à un homme de bien à qui il en passé procuration, & que j'auray soing de solliciter au besoing. Je luy ay promis de vous escrire de temps à autre ce que j'en apprendray & qu'il sera nécessaire qu'il sçache, qui me sera une occasion de vous raffraischir par intervalles son souvenir que vous tesmoigner n'avoir pas désagréable.

Je vous supplie aussy très humblement quand vostre impression sera achevée d'en faire passer jusques à moy un exemplaire, car outre le désir général que j'ay de me pourveoir de toutes vos productions, j'en ay un particulier de vous voir satisfaire sur ce sujet. Monsieur Rambour me fera bien la faveur de me le faire tenir par le messenger ordinaire qui vient de Sedan ici, d'où j'attends aussy ce que Monsieur du Moulin m'a [fait] espérer de sa part. je vous suplie très-humblement avoir agréable d'adresser ceste lettre à Monsieur Spanheim.

B. U. Leyde, BPL 301/116 à 119

2

14 novembre 1648 - Metz
Paul Ferry à André Rivet

Monsieur,

Je me persuade que le Sr. Corneille Zuerbos vous aura rendu ma lettre du 19 septembre, et que vous m'aurez fait la faveur d'envoyer à Monsieur Spanheim celle que j'y avois adjoustée. Il ne s'est encore rien fait de nouveau en son affaire, mais son procureur me promet encore hier de n'y rien négliger, et que le palais estant maintenant ouvert, il poursuivra chaudement de faire déclarer nul me transport que la partie a faite du vendeur de ceste année à un mien parent, comme de chose qui n'estoit pas à elle. Mais il n'en faut rien espérer pour ceste fois, car il monte à si peu que ce sera bien assez d'y trouver les frais, à l'advenir il en pourra tirer quelque chose, et tousiours ne sera-ce pas tout perdre de s'estre remis & de conserver en la possession d'un bien si égaré & presque perdu.

Je n'ay pas encor veu les Animadversions de Monsieur Amyrault, mais Monsieur du Moulin qui m'a fait l'honneur de m'envoyer son traité que Monsieur Spanheim m'a fait imprimer a pris la peine de m'en extraire certaines propositions, qui me semble si estranges que je ne suis plus du sentiment que je vous avois escrit, si elles [...] peuvent avoir un autre sens. Il avoit envoyé son livre au synode de Bergerac, mais on m'escrit de là qui il y a trouvé peu de défenseurs. Qu'en la response qui luy a esté faite, il a receu point de satisfaction qu'il

n'en avoit espéré, et qu'on ne sy est pas enquis plus avant de sa doctrine. Que celuy qui m'escrit & quelques autres ne laissent pas de croire les soustenable. J'espère que Monsieur Spanheim n'y laissera plus rien à dire de nécessaire, ny de raisonnable, ny vous, Monsieur, en vos lettres apologétiques, que j'attens tousiours & que je pense avoir raison d'espérer de vous & de luy. Je n'ay pas aussy encor veu le traité assez gros de Monsieur Garrissoles sur l'imputation, mais on m'escrit qu'encore qu'il semble être quelcun trop rigoureux de deffendre l'imputation du pêché de l'homme à l'homme, il s'est néanmoins acquitté sa charge qu'il avoit prise en grand théologien tel que je le cognois de longtemps & a de très excellentes raisons & despenses. Je sçay que ceux qui ont donné sujet à ces controverses en ont receu de grands desplaisirs.

Vous avez veu sans doute, Monsieur, les considérations de M. Amyraut sur le C. 7 des Rom[ains] dédiées depuis peu à Monsieur vostre frère⁴ et celles d'Arminius sur le mesme sujet, & la comparaison qu'il en fait faire, et n'ay pas besoing de vous en rien dire, mais je vous supplie que je puisse sçavoir que fera Monsieur de Chanvernon sur ce sujet.

Je prie Dieu arrester ceste liberté ruineuse & ramener les pensées distraites à des meilleurs sentimens, et vous, Monsieur, vous rendre satisfait des soins que vous avez pris de long temps d'araser les commencemens que vous avez descouverts le premier et dont vous me fites dès lors l'honneur de m'advertir ; et en général vous allonger les jours & la santé pour la lumière & la fermeté de l'Eglise ; et que je vous y puisse laisser et mourir comme je désire & comme je suis,

Monsieur & très honoré Frère,

*Vostre très humble & très
obéissant serviteur.*

Ferry.

A Metz, ce 14 novembre 1648.

B. U. Leyde, BPL 301/120

⁴ *Considerationes in cap. VII Epistolae Pauli Apostoli ad Romanos*, imprimé en 1648 à Saumur chez Jean Lesnier.

1649 : les lettres que Rivet adressa à Ferry en 1649 ne sont pas parvenues à nous. Pour cette année sont conservées trois lettres de Ferry datées des 27 juin, 13 novembre et 25 novembre. La première lettre de Ferry répond visiblement à une lettre de Rivet par laquelle celui-ci lui annonçait la mort de Frédéric Spanheim décédé le 14 mai 1649, à l'âge de 40 ans.

3

27 juin 1649 - Metz
Paul Ferry à André Rivet

Monsieur & très honoré Frère,

J'espère que vous n'aurez pas désagréable que j'adjouste ma douleur à la vostre sur la perte que je pense avoir faite avec vous, puisque les maux de ceste nature se soulagent par la participation. Aussi peux-je dire avec vérité que la vostre a adjouste quelque chose à la mienne, m'estant venu souvent de penser à l'affliction que vous avez receüe de voir l'Eglise de Dieu privée d'un si excellent personnage, & vous, Monsieur, d'un si digne amy, & qui sçavoit faire les justes estimations de toutes choses. Je ne vous sçauois exprimer mes sentiments sur ce malheur général & particulier, où je pense aussy estre singulièrement intéressé, car j'ay de grandes obligations et en plusieurs sortes à son sçavoir & à sa bonté, que vous n'ignorez pas aussy, & qui vous rendront bien croyables et que je ne vous peux assez tesmoigner. Il faut néanmoins vouloir avec Dieu ce que nous avons raison de pleurer, et veuille sa grâce qui tire du bien de toutes choses en tant tirer de ce mal que personne n'en abuser, et que ceux qui y prendront intérêt, consentent que les morts & les vivans demeurent en repos.

Peu de jours devant que le diffunct s'allistast pour la dernière fois, il me fit l'honneur de m'escire & me promettoit un exemplaire de son dernier livre qui devoit estre achevé dans peu de jours. Il m'avoit envoyé quelque temps auparavant sa Response à Monsieur Cottier en laquelle il se remettoit de plusieurs choses à ce dernier ouvrage. Monsieur du Moulin m'avoit escrit qu'il l'a achevé. Mais depuis peu de jours, il m'a escrit le contraire et ne sçavois pas quel ordre il y aura mis là une pièce qu'il avoit de luy. Je vous supplie très-humblement, s'il est achevé d'imprimer, d'avoir tant de bonté de m'en envoyer l'exemplaire qu'il m'a promis, s'il est vray que vous ayez charge ou quelque soing d'exécuter ses dernières volontés. J'espère bien que vous aurez aussy le souvenir de la promesse que vous avez fait de m'envoyer vos lettres & de Monsieur de Champvernon et que vous y voudrez bien adiouster vostre synopse de [...] Monsieur du Moulin m'a aussy escrit & que je vous ay [...] par les dernières, ma hardiesse, à vous en prier, n'ayant motif que le désir de les avoir de vostre main & par bienfait particulier, qui multiplie en beaucoup de sortes ma satisfaction.

Adjouster y aussy, Monsieur, s'il vous plaist l'oraison funèbre sur la mort de nostre amy, si vous le faites, comme je le souhaite, encore que toutes les autres raisons vous en ayent deu dispenser. Ce seroit la chose du monde qui pourroit m'en consoler davantage. Et Dieu veuille que je ne voye jamais la vostre, et que je n'aye pas le m[...] de dire que je n'aye plus rien à perdre, puisque tandis qu'il vous conservera au monde. J'auray tant de susiet

d'esti[mer] la vérité assurée & moy bien heureux puis que vous travaillez pour elle sans relasche, & que vous m'avez promis de m'aimer tousiours, et de m'avoir pour recommandé en vos saintes prières, comme je vous en supplie, & de me croire comme je seray jusques à la mort,

Monsieur,

*Vostre très humble & très
obéissant serviteur.*

Ferry.

A Metz, ce 27 juin 1649.

B. U. Leyde, BPL 301/121 et 122

4

**13 novembre 1649 - Metz
Paul Ferry à André Rivet**

Monsieur & très honoré Frère,

Je receus au mois d'aoust passé vos lettres du 17 juillet avec les excellentes pièces dont vous m'avez fait la grâce de les accompagner. Depuis je les ay leuës avec grande avidité, qui s'accroissent par l'usage & qui doit estre naturelle à tous ceux qui lisent vos escrits. Les préiugez que j'avois de vostre sagesse & de la modération que vous exercer en tous vos escrits, m'avoient rendu fort suspectes les plaintes de Monsieur Amyraut sur vostre synopse, & vostre façon à la communiquer. Mais ceste lecture qui m'a également instruit & consolé luy en doit sans doute faire avoir regret, ne luy estant encore jusques la venu de quelque part que je sçache, aucune si équitable Animadversion.

Mais vostre Apologie & particulièrement celle de Monsieur vostre très digne frère ont bien plus de sel, et à la vérité la préface qui vous en a donné le sujet méritoit bien une aspersion un peu forte. Il seroit superflu de vous dire le contentement que j'ay de celuy que vous devez avoir par ceste dernière publication. Car vous scavez, Monsieur, que j'en dois avoir, & que j'en ay tousiours beaucoup de tout ce qui procède de vous & de tout l'honneur qui vous est rendu, mais je ne sçaurois m'empescher de vous dire que vos soings en ceste occasion à vostre synode à informer les Eglises & les Académies où à en demander les jugemens ne peuvent estre assez estimés & reconnus. J'ay aussy trouvé la response de Monsieur de Champvernon aux considérations très doctes & très malicieuses. C'est esprit là est tout nerf & tout cœur & donné de bon lieu le jour au suiect qu'il avoit pris à traiter.

On m'a envoyé de Saumur la réplique de Monsieur Amyraut qui est pleine de beaucoup de respect, & qui n'a pas donné à Monsieur votre frère de quoy écrire guères davantage. Si j'avois eu a entrer en cest estrif ou que j'en eusse esté capable, ç'auroit esté la matière à laquelle je me serois d'abord plus volontiers appliqué. Mais Dieu l'a fait heureusement tomber en des mains bonnes & puissantes, qui n'ont rien laissé à faire après elle. La response de Monsieur du Moulin à son nepveu a extraordinairement irrité quelques esprits⁵. Il y en a quelques lettres icy que je n'ay pas veües, encore qu'elles eussent esté écrites, à ce qu'on m'a dit pour sonder quelques uns des nostres.

Depuis on y a aussi envoyé l'acte de l'accommodement fait par Monsieur le prince de Tarente⁶ & ce qu'on me mande de Saumur que ladite action est fort louée, me fait espérer qu'on y taschera de l'entretenir & qu'on y sera bien aise de se mettre une fois en repos. Car on n'a pas ignoré vos Apologies, ny l'impression [des] Vindecas, ny peut-estre le Judicium Molin lequel néa[nmoins] j'estime qu'on taschera d'arrester, & peut-estre votre préface [...] le posthume, & que vous citez principalement ceux à [...]. Ce dernier à promis d'écrire, puisque Monsieur votre frère [a] promis de différer la publication de son ouvrage. Que néanmoins les pièces se publient avant que vous soyez [...] de la retenir. Je vous supplie très humblement faire en sorte que je les puisse avoir ou qu'ils soient mis de bonne heure entre les mains de Monsieur Jacquier, marchand à Amsterdam qui en rendra le prix & qui me mes fera tenir par la première commodité qu'il pourra.

Je voudrois bien avoir la harangue funèbre de Monsieur Spanheim faite pas Heydanus & la taille douce, mais encore plus de la [...] de Monsieur son fils, que j'apprens estre un excellent jeune & avoir dignement commencé à faire honneur à son père et je vous supplie, Monsieur, luy faire entendre que j'ay l'honneur d'estre de ses amis il y a long temps. Monsieur Toussain pasteur & professeur à Basle, son parent & may a aussy fait son oraison & m'en a envoyé un exemplaire & un autre pour Monsieur du Moulin auquel je l'envoyai

⁵ Pierre du Moulin avait apporté une réponse cinglante à son petit neveu Samuel de Langle, fils aîné de Jean-Maximilien de Langle et de Marie Bochart, qui lui avait adressé une lettre en faveur d'Amyraut. *Response de Pierre du Moulin à une lettre de Samuel de Langle, pasteur de l'Eglise de Rouen. Où est contenue un sommaire de la doctrine de Monsieur Amyraut.* François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 220.

⁶ Totalement ignorée par les historiens du protestantisme, à l'exception de F. P. van Stam, la 3^e duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne (1601-1665), par son rang, l'emploi qu'elle avait à la Cour était une figure éminente du protestantisme français en ce milieu du XVII^e siècle. En 1646, elle avait réussi à obtenir la reconstruction des temples de Vitré et de Thouars après que les catholiques de ces lieux aient pu obtenir leur destruction parce que trop près d'un édifice catholique. Comme beaucoup de protestants elle était irritée de la querelle de la grâce universelle qu'elle jugeait inutile elle décida d'intervenir, d'autant que cela lui permettait d'asseoir parmi les protestants le pouvoir de son fils aîné Henri-Charles de La Trémoille qui portait désormais le titre de prince de Tarente et qui venait de revenir d'Allemagne où il s'était marié en 1648 avec Emilie de Hesse. Aussi le chargea-t-elle de réunir à Thouars les principaux acteurs de la querelle pour y mettre fin. A l'issue d'une réunion de deux jours la paix fut conclue le 16 octobre au château de Thouars, sous l'égide du prince de Tarente. Aussitôt après la conclusion de cette paix Philippe Vincent s'empressa de faire publier les pièces se rapportant à cet accord. *Lettre de Monsieur Vincent, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle à Monsieur Rivet, docteur & professeur en théologie & curateur de l'Eschole Illustrée & Collège d'Orange à Breda sur ce qui s'est passé à Thouars le 15 & 16 octobre 1649, sur la copie imprimée à Saumur chez Isac Des Bordes, imprimeur & marchand libraire avec quelques autres lettres & pièces concernantes le mesme fait*, Sans lieu, 1649. Bibliothèque publique et universitaire, Ville de Genève, Archives Tronchin 8, fol. 209-216.

avant hier. Je m'y suis trouvé nommé à cause que ma fille à l'honneur d'estre femme de M. du Vivier petit-fils de Monsieur Couët & parent aussi assés proche de Monsieur Spanheim⁷. Je trouve le livre de Monsieur Garrissoles très bon, et me suis estonné avec vous, Monsieur, d'y trouver des choses réfutées, que je ne pensois pas pouvoir estre mises en question, & qu'on m'avoit figurées tout autrement. Dieu veuille donc que les bornes mises à toutes ces innovations ne soient plus remuées, et que vous ayez ceste consolation de vos derniers labeurs de voir les choses réduites à leur ancien établissement. Mais je vous demande encore ce que vous avez fait sur ce sujet & pour la défense de l'article du synode de Charenton. Et affin que je vous délivre une fois de mes importunités au moins pour un temps. Je vous supplie me faire la faveur de m'envoyer vos indice de vos œuvres. Je sçay qu'on les a imprimées in-fol, mais j'en ay desjà une grande partie, & une grande affection d'avoir le reste. Encore voudrois-je bien sçavoir pourquoy Monsieur Spanheim procura la seconde impression de celles de Monsieur Cameron à Genève dont Monsieur Amyraut le remercie & luy fait reproche. Mais c'est trop abusé de vostre bonté. Toutesfois j'espère qu'elle me pardonnera bien, puisque ce n'est que pour apprendre & qu'elle ne se lasse jamais d'enseigner.

J'achève donc par les prières ordinaires que je fay pour vostre santé & prospérité de tout mon cœur & vous demande très humblement d'estre conservé en vos bonnes grâces & ramener en vos saintes prières, & participant de vostre bénédiction, puisque je seray toute ma vie,

Monsieur & très honoré Frère,

Vostre très humble & très
affectionné serviteur.

Ferry.

A Metz, le 13 novembre 1649

On m'a dit qu'au dernier synode de Champagne, il a esté résolu de prier le premier National de permettre la liberté d'user de l'une et de l'autre Méthode, en la deffense contre les Arminiens sans se condamner mutuellement⁸. Monsieur Diodati est décédé le troisieme du mois d'octobre. On a escrit icy que Monsieur Bouchart a esté choisy pour remplir la place de Monsieur Spanheim. Sans doute c'est un savant homme. Encore que vous ayez peut-estre l'acte de Thouars, à tout hazard je le vous envoyé, car il est plus exprèsque [...] que M. Vincent vous en a escrit. J'ay veu la dernière Philippique contre M. Vincent qu'on m'a envoyé de Saumur, mais je n'ay peu encore avoir la response d'aucun endroit.

Parce que vous m'avez ramener le sergent que vous m'avies recommandé. Je vous envoie le mémoire du procureur [...] a estably ici pour son affaire, affin qu'il voye à quoy

⁷ Frédéric Spanheim, né en 1600 à Amberg, était le fils de Wigand Spanheim et de Renée Toussaint, fille du ministre d'Orléans Daniel Toussaint, Sieur de Beaumont et de Marie Couët du Viviers. Cette dernière était la sœur de Jacques Couët du Viviers, le grand-père de l'époux de Suzanne Ferry.

⁸ Phrase citée par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988, page 400, p. 83.

cela tient qu'il n'est pas plus avancé. Car quelque honeste homme qu'il soit les personnes de ceste condition ne vont que comme on [...] meine.

Monsieur,

Depuis ceste lettre escrite, j'ay pensé que je ferois aussy celle que je vous supplie d'adresser à Monsieur vostre frère, ne sçachant à Paris à qui l'envoyer & vous supplie me donner aussy advis de celuy qui y reçoit les vostres de part & d'autres pour vous les faire tenir. J'escryt aussy un mot à Monsieur Spanheim pour luy plaindre le deuil de Monsieur son père. Je vous demande pardon de toutes ces importunités.

B. U. Leyde, BPL 301/123 et 124

5

25 novembre 1649 - Metz
Paul Ferry à André Rivet

Monsieur & très honoré Frère,

Je vous escrivis le treziesme de ce mois & vous supliois de faire rendre des lettres que j'osay vous adresser pour Monsieur vostre digne frère & pour le fils de Monsieur Spanheim, & vous anvoyay un mémoire du procureur de vostre sergent, tout cela par la voye de M. Jacquier à Amsterdam. Depuis j'en ay receu une que Monsieur Ulrich, à présent surintendant à Zurich par le décès de Monsieur Irminger, m'a fait l'honneur de m'escire, esquelles entre autres choses il me mande que nos frères de Paris on fait response aux nouvelles instances qui vous ont esté faites de ces quartiers là, s'offrent à tout & excusent le tout. Et de Basle on m'escrit qu'on en fera de nouvelles à plusieurs synodes provinciaux, puisque nat[urellement] il n'est pas permis de lire des lettres venues de dehors & qu'on suivra le concept & les expressions de Basle dont vous avez sans doute entendu parler. Dieu nous fait la grâce de rentrer en nostre repos. Vostre synople se vend publiquement à Saumur.

Monsieur Daillé fait grandes plaintes du dernier traité de Monsieur du Moulin⁹, & depuis peu de jours a envoyé icy au plus ancien de mes collègues les Animadversions contre M. Spanheim de la part de l'auteur. Cela n'empeschera pas que les choses n'y demeurent, Dieu aidant, en leur ancien estat. On m'escrit aussy qu'il s'est plaint par lettre au jeune frère de M. Ulrich, qui est aussy pasteur, disent qu'ils ont escrit à Monsieur du Moulin ce qu'il en est en la page 47 de sa response à M. de L'Angle le jeune. Mais quelque équivocque qu'il y

⁹ Pierre du Moulin avait en 1649 publié un violent pamphlet contre Amyraut intitulé *Articulis fidei Amyraldianaë* qui fut désavoué tant par Jean Daillé que Michel Le Faucheur et que Claude Sarrau. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 363-365.

ait eu au nom, il demeure d'accord de la chose & veut bien que chacun croye qu'il est de ce sentiment qu'à Constantinople si on avoit ainsy parlé de J. C. on seroit empallé. On m'escrit aussi que l'aversion qu'on avoit de ceste grâce universelle est changé en compassion depuis qu'on a compris le sens auquel on la prend pour ne participer pas à celle des Rom. & des Arminiens.

J'ay pensé que vous ne seriez pas marry de sçavoir ces petites particularités, que je vous adresse par la commodité du Sieur Simon Dusing, marchand à Cologne, qui a un fils de ce mesme nom & de ceste mesme profession à Rotterdam, & un autre icy qui entretiendra correspondance à Cologne & à Rotterdam toutes les sepmaines & par laquelle je pourray avoir en cinq ou six jours ce qu'il vous plaira de m'escire. Et encore plustost si vous avez commodité de Bréda à Cologne sans passer par Rotterdam. Peut-estre me ferez vous encore ceste grâce comme je vous en supplie. Et s'il y a quelque chose que vous me voulliez envoyer, ceste voye aussy sera fort commode, par ce qu'il vient souvent ici des marchandises de Cologne.

Vous imputerez, comme j'espère, ceste avidité au grand amour & à un respect particulier que je vous porte & à lire ce qui sort de vostre admirable main, surtout où il y a des caractères de vostre bienveillance & de vostre approbation, comme il y a en tout ce que vous m'escrivez. Dieu conserve vostre santé & vous donne la joye de voir en l'Eglise le repos restably par sa grâce & par vostre indéfatigable vertu. Je vous demande tousiours vostre sainte bénédiction puis que je pense estre particulièrement,

Monsieur & très honoré Frère,

Vostre très humble & très
obéissant serviteur.

Ferry.

A Metz, le 25 novembre 1649.

B. U. Leyde, BPL 301/125

1650 : la dernière lettre de Paul Ferry à André Rivet parvenue à nous est datée du 28 décembre. Il le remercie de lui avoir adressé son *De Senectate bona*. André Rivet étant mort le 7 janvier 1651 à Bréda, il n'est pas certain qu'il l'ait reçue avant son décès.

6

**28 décembre 1650 - Metz
Paul Ferry à André Rivet**

Monsieur & très honoré Frère,

Je receus avant hier, avec une lettre de Monsieur du Moulin du 28 novembre, vostre traitté De Senectate bona¹⁰ qu'il m'a fait la grâce de m'envoyer & vous, Monsieur, de me destiner. Je ne sçaurois vous exprimer la joye que j'ay ressentie & que j'espère faire durer longtemps d'y voir mon nom escrit de vostre main, que j'ay en une révérence singulière pour y voir une si chère marque de la continuation de vostre souvenir & de vostre affection.

Je ne vous céleray pas la tristesse que j'ay eue depuis deux ans & plus de n'avoir rien receu de vous, quelques lettres que je vous aye escrites, ny mesme de Monsieur vostre frère auquel j'en ay aussy escrites que j'avois pris la liberté de vous adresser. Tellement que je pensois que le temps & les autres accidens qui surviennent aux choses humaines me pouvoient bien avoir osté un bien que je ne possédois que par précaire & sentiment pour autant de temps qu'il vous auroit semblé. Par cest ouvrage je me suis, Dieu mercy, trouvé hors de ce soupçon qui passent désormais en mon esprit pour quelque chose de plus & assuré de vostre santé & de la sienne, & loué Dieu comme je fay de tout mon cœur, qui vous ayant fait tous trois & si extraordinaire service, il vous ait fait aussy dez vieilleses si bonnes & heureuses. J'entre en la mienne à travers une vie fort espineuse & quoy que par sa grâce. Je n'en aye encore aucune marque que le poil & lez lunettes, ny autre incommodité considérable qu'une migraine que je pense estre de la nature de celle que S. Hierosmi dit que plusieurs ont creu que S. Paul se plaignoit en la chair. Je ne laisse pas de croire que j'ay longtemps vescu.

Je me resiouy d'apprendre de vous à vieillir & à bien user de ce reste qu'il plaira à Dieu me laisser et il me fera, s'il luy plait, la grâce d'en faire mon profit affin que j'achève au moins comme il faut, qui est la plus grande occupation que je me propose, & qui ne me laissera point oisif si je puis, & tant que je pourray travailler, en son œuvre. Tout est paisible par de ça au regard de toutes les curiosités, dont à peine les noms passent jusqu'à nous. Car j'ay appris il y a un [...] & plus que l'œuvre posthume de Monsieur Spanheim que l'[on] m'envoy est encore à Amsterdam entre les mains de M. Jacquier, marchand, d'où il n'a peu

¹⁰ Il s'agit du dernier ouvrage de Rivet: *Epistola ad reverendum virum Guilielmum, fratrem germanicum unicum, Ecclesiae talleaburgensis apud Santones pastoremn, de Senectute bona*, Bréda, 1650. Une traduction française de cet ouvrage fut éditée en 1652 à Utrecht après sa mort sous le titre de *La bonne vieillesse, représentée en une lettre latine d'André Rivet à son frère, et par lui traduite en françois. Avec les dernières heures dudit André Rivet*. Ces dernières heures sont attribuées à sa nièce Marie du Moulin.

encore desmarrer. Quoy que ce soit et quand je ne devois plus avoir si souvent l'honneur de votre précieuse communication, je vous demande à grandes instances d'estre conservé en votre sainte amitié, & en vos saintes prières que vous continuer à me bénir de loing & à me croire tant que je vive ou que je meure, comme je suis,

Monsieur & très honoré Frère,

*Vostre très humble & très obéissant
& très affectionné serviteur.*

Ferry.

A Metz, le 28 décembre 1650.

Les tesmoignages publics que vous rendez à Monsieur votre frère d'une singulière affection & luy à vous d'un singulier respect, l'un & l'autre, & ne procédant de quelque esprit plus raisonnable que le naturel me font vous réputer heureux tous deux de pouvoir nommer chacun un tel frère & regretter cette consolation que j'ay perdue depuis deux mois, Dieu m'ayant osté mon aisné¹¹, à l'aage de soixante huit ans nouvellement achevez, bon & loyal serviteur de Dieu qui a eu ceste grâce de luy ..., de finir sa vie entre Monsieur du Moulin & Monsieur Rambour. Car quelque différence que Dieu ait mis entre vous & nous, je ne laissois pas d'avoir part à ceste douceur d'aimer & de respecter chèrement un frère unique & d'en estre aussy bien aimé. Je vous demande pardon de ce mauvais parallèle. Et je prie Dieu que vous n'acheviez de longtemps la comparaison.

B. U. Leyde, BPL 301/126

¹¹ Pierre Ferry, frère aîné de Paul, né le 19 octobre 1582 à Metz, ministre de Tonny-Charente (1609) puis de Francheval (1622), est décédé le 30 octobre 1650. Jean-Louis CALBAT, *Pasteurs ou ministres protestants du pays Messin*, 2008.

SOURCES MANUSCRITES

1° - Lettres de Paul Ferry à André Rivet

B. U. Leyde – BPL 301

N°	F°	Date	Lieux d'expédition
01	88	1 ^{er} juillet 1627	Metz
02	89	5 juillet 1629	Metz
03	90	27 juillet 1629	Metz
04	91	22 janvier 1630	Metz
05	92	25 mars 1630	Metz
06	93	24 février 1634	Metz
07	94 et 95	27 octobre 1640	Metz
08	96 et 97	9 mars 1641	Metz
09	98 et 99	2 avril 1641	Metz
10	100 et 101	16 septembre 1641	Metz
11	102 et 103	25 mars 1642	Metz
12	104 et 105	9 août 1642	Metz
13	106	19 août 1642	Metz
14	107 et 108	23 août 1642	Metz
15	109	30 août 1642	Metz
16	110 et 111	11 août 1643	Metz
17	112 et 113	28 novembre 1643	Metz
18	114 et 115	21 janvier 1645	Metz
19	116 à 119	19 septembre 1648	Metz
20	120	14 novembre 1648	Metz
21	121 et 122	27 juin 1649	Metz
22	123 et 124	13 novembre 1649	Metz
23	125	25 novembre 1649	Metz
24	126	28 décembre 1650	Metz

2° - Lettres d'André Rivet à Paul Ferry

S H P F - Manuscrit 337

N°	F°	Date	Lieux d'expédition
03	215	24 juin 1618	Thouars
04	216	20 février 1620	Thouars
05	217	12 mai 1620	Thouars
13	219	9 février 1630	Leyde
14	220	14 avril 1630	La Haye
15	221	28 juin 1630	La Haye
16	222	17 juin 1631	Leyde
17	223 et 224	22 juin 1641	La Haye
19	225 et 226	7 octobre 1643	La Haye

S H P F - Manuscrit 760/7

N°	F°	Date	Lieux d'expédition
01	223	16 février 1617	Saumur
02	224	10 mai 1617	Thouars
06	225	12 septembre 1626	Leyde
07	226	10 décembre 1627	Leyde
08	227	3 novembre 1628	Leyde
09	228	21 janvier 1629	Leyde
10	229	17 juin 1629	Leyde
11	230	11 septembre 1629	Leyde
12	231	7 décembre 1629	Leyde
18	232	1 ^{er} mars 1642	La Haye
20	233	21 décembre 1643	La Haye
21	234	26 août 1648	Breda

Les 21 lettres de Rivet classées chronologiquement :

N°	Manuscrit	F°	Date	Lieux d'expédition
01	760/7	223	16 février 1617	Saumur
02	760/7	224	10 mai 1617	Thouars
03	337	215	24 juin 1618	Thouars
04	337	216	20 février 1620	Thouars
05	337	217	12 mai 1620	Thouars
06	760/7	225	12 septembre 1626	Leyde
07	760/7	226	10 décembre 1627	Leyde
08	760/7	227	3 novembre 1628	Leyde
09	760/7	228	21 janvier 1629	Leyde
10	760/7	229	17 juin 1629	Leyde
11	760/7	230	11 septembre 1629	Leyde
12	760/7	231	7 décembre 1629	Leyde
13	337	219	9 février 1630	Leyde
14	337	220	14 avril 1630	La Haye
15	337	221	28 juin 1630	La Haye
16	337	222	17 juin 1631	Leyde
17	337	223 et 224	22 juin 1641	La Haye
18	760/7	232	1 ^{er} mars 1642	La Haye
19	337	225 et 226	7 octobre 1643	La Haye
20	337	233	21 décembre 1643	La Haye
21	760/7	234	26 août 1648	Breda

SOURCES IMPRIMEES

- Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82.
- Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.
- Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.
- Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1651-1652, 2 vol.

BIBLIOGRAPHIE

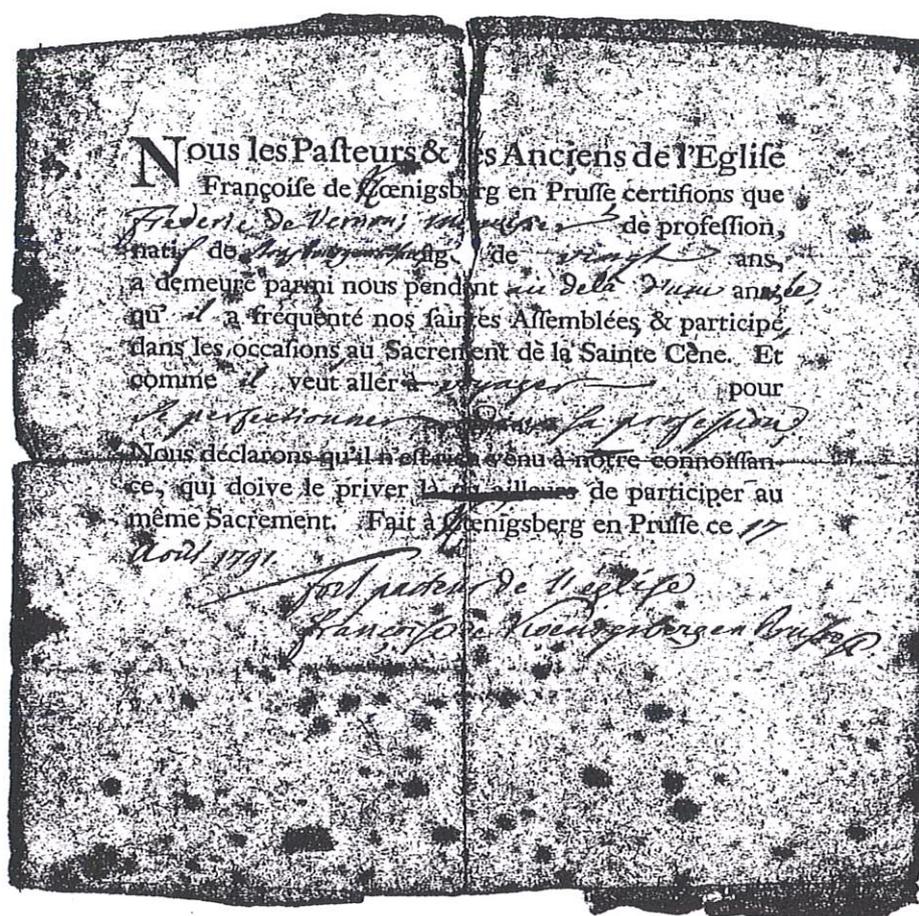
- Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.
- Brian ARMSTRONG, *Calvinism and the Amyraut heresy. Protestant Scolasticism and Humanism in Seventeenth Century France*, University of Wisconsin Press, 1969 et Réimpression Wipf and Stock Publishers, Eugene, Oregon, 2004.
- Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000.
- Johannes Alphonsus BOTS, " André Rivet en zijn positie in de Republick der Letteren ", *Tijdschrift voor Geschiedenis*, tome 84, 1971, p. 24-35.
- Pierre BRONN (Directeur), *Le Protestantisme en Pays Messin. Histoire et lieux de mémoires*, Ed. Serpenoise, Metz, 2007.
- Jean-Louis CALBAT, *Le protestantisme en Lorraine*, France Gen Web, 2008.
- Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976.
- Orthon CUVIER, *Les Réformés de la Lorraine et du Pays Messin*, Berger-Levrault, Nancy, 1884.
- Paul DIBON, *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, Biblioteca Europea, Vivarium, Napoli, 1990.
- Henri DUBIEF et Jacques POUJOL, *La France protestante. Histoire et lieux de mémoire*, Max Chaleil Editeur, Montpellier, 1992.
- François GAQUERE, *L'Œcuménisme en marche. Le Dialogue Irénique Bossuet-Paul Ferry à Metz (1652-1669)*, Beauchesne, 1967.
- Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, Bruxelles, réédition 1986.
- Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.
- Janine GARRISSON (Dir.), *Histoire des protestants en France de la Réforme à la Révolution*, Editions Privat, Toulouse, 2^e édition, 2001.
- Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. réédition Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2^{ème} édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.
- H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloedrijk gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, La Haye, Nijhoff, 1930.
- Jean-Claude KAUFMANN, *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Nathan, Paris, 2001.
- Jean-Claude KAUFMANN, *L'invention de Soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin, 2004.
- Pierre KEMPF, Marcel SCHOLL, Marianne STAUFFER, Evelyne WILL et Monique STENGEL, *Protestantisme Messin et Révocation de l'Edit de Nantes*, SCEREN et CEPP, 2008.
- Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.

- Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Réédition Armand Colin, 2005.
- François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965.
- François LAPLANCHE, *L'Écriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1986.
- François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Coll. U Prisme, Armand Colin, Paris, 1975.
- François LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1995.
- Emile G. LÉONARD, "Le Protestantisme français au XVIIe siècle", *Revue historique*, 1948, p. 153-179.
- Emile G. LÉONARD, *Le protestant français*, P. U. F., 1953.
- Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, 1^{ère} édition 1961, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988.
- Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, Coll. Regards sur l'Histoire, SEDES, Paris, 1968.
- Roger MAZAURIC, « Bossuet et Paul Ferry », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, janvier-février-mars 1955, p. 53-71
- Roger MAZAURIC, *Le pasteur Paul Ferry, messin, interlocuteur de Bossuet et historien*, Metz, Marius Metelet Editeur, 1964.
- Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Edition Robert Laffont, Paris, 1992.
- G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937.
- F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988.

Jean Luc TULOT

LA FAMILLE DE VERNON
HISTOIRE D'UNE FAMILLE DANS L'HISTOIRE

En exergue de cet essai, j'ai souhaité placer ce certificat de protestantisme accordé le 17 août 1791 par les Pasteurs et Anciens de l'Eglise française de Koenigsberg en Prusse à Frédéric de Vernon, l'ancêtre direct de ma mère.



INTERROGATION DE LA MEMOIRE D'UNE « FAMILLE HUGUENOTE »

Première apparition certaine dans la lignée de ma mère, Pierre de Vernon, réformé (calviniste) épouse en Alsace, en 1770, Caroline de Vogel, de la région de Sélestat. Ils font baptiser en 1771 leur premier fils, Frédéric, à Stein (localité disparue sous ce nom) dans une église catholique, le prêtre pratiquant le « simultaneum »¹. En Alsace, les luthériens et les catholiques se partageaient le même édifice, les catholiques utilisant généralement le chœur et les protestants la nef.

La mariée devait être luthérienne ; plus tard en effet, une lettre de Pierre indique que M. de Wogel (sic), frère de Caroline, dirige la pension luthérienne de Saint-Petersbourg. Chose curieuse, un autre frère de Caroline est jésuite. Singularité individuelle ou familiale ? Ou bien signe de tolérance ? Notons qu'à partir de 1750, à Strasbourg – où habite Pierre et où il s'est marié –, les catholiques sont désormais aussi nombreux que les protestants.

En 1776, Pierre va lui-même s'établir avec sa famille à Koenigsberg (Prusse), tout proche de la Russie. Il y devient inspecteur des péages du roi Frédéric II. En France, il se prévalait du grade de « capitaine des gardes du Roi très chrétien ».

Après la révocation de l'édit de Nantes, des officiers protestants pouvaient servir dans les régiments étrangers au service du roi de France. Ils pouvaient même être décorés dans un ordre particulier, le Mérite militaire, institué en 1759 et analogue à l'ordre de Saint-Louis.

Mais, en l'occurrence, il semble bien que Pierre ait pu rester officier dans les armées du roi car il gardait une « pratique catholique ». Ce n'est qu'après son mariage, puis son départ pour Koenigsberg qu'il se révèle tout à fait protestant.

Au cours du 18^{ème} siècle, les ascendants de Pierre de Vernon sont probablement des militaires. En septembre 1703, Guillaume de Vernon, à la tête d'une cinquantaine d'hommes, oblige l'ennemi à lever le siège de Bischwiller, ce qui a permis la prise de Brisach, et reçoit pour ce haut fait une pension de 200 livres... « et que, dans la suite, le Roy lui fera encore d'autres grâces ». D'autre part, Guillaume est autorisé par de Veysien, remplaçant le ministre Chamillart, à épouser demoiselle Marie-Claude Avice, fille de Philippe, seigneur de Seraygny-les-Sainte-Barbe (14 juillet 1705). Il semble qu'il soit alors commandant du Roi à Forbach (Palatinat)².

Pierre de Vernon³ émigre donc à Koenigsberg en 1776, année du renvoi du réformateur Turgot par le roi Louis XVI et début du processus qui conduit à la Révolution

¹ Cf. en annexe l'extrait de naissance du 23 mai 1771, certifié en 1802 par le tribunal de première instance de Bordeaux.

² Entre 1718 et 1772, le nom de Vernon est mentionné 23 fois dans le recensement des armées.

³ J'ai identifié en France deux familles nommées « de Vernon » : Balby de Vernon et Guay de Vernon. Elles ont d'ailleurs contesté le droit de mon grand-père à son ascendance noble au début du siècle dernier. Les Balby de Vernon se fondent notamment sur un livre terrier de 1783 – au moment de la réaction nobiliaire qui précède la Révolution – qui fait remonter le titre au 15^{ème} siècle en Vivarais. Ils sont catholiques et n'ont jamais repéré une branche protestante (oubli délibéré ?...). Un Balby a

française. La « guerre des Farines » et les troubles de subsistance accompagnées de la montée des prix, particulièrement à Paris et en Alsace, en sont la préfiguration.

Sans avoir l'importance de Hambourg ou de Brême, Koenigsberg joue un rôle majeur - à la fois stratégique et commercial - sur la côte sud de la mer Baltique. Ce port fortifié assure la liaison avec la Russie, la Pologne et les pays baltes, tous pays dont il se trouve plus proche que de Berlin. Et la correspondance de Pierre de Vernon montre qu'il existe une unité humaine et politique entre ces pays. Les Polonais sont présents partout. Les relations économiques entre la Courlande, la Livonie, Nijni-Novgorod, Vilnius sont intenses. Les gens communiquent et voyagent dans tout cet espace. Ainsi, Julie, la fille de Pierre et de Caroline, habitera successivement à Memel en Courlande puis à Saint-Pétersbourg, sans doute chez son oncle « Wogel ».

La colonie française de Koenigsberg

Son statut juridique, de 1685 à 1809, comporte un « directeur de la Commission française », membre du conseil secret prussien, qui dirige la colonie comme chef de la « nation ». Celle-ci a ses propres institutions judiciaires, le code Louis XIV est appliqué ; le tribunal d'Orange, constitué des anciens juges protestants de cette principauté, émigrés en 1704, étant le tribunal d'appel. La colonie française est ainsi un Etat dans l'Etat, sous la protection de l'Electeur, puis roi de Prusse, dont elle sujette⁴ directement.

Outre Julie, Pierre et Caroline ont trois fils – Frédéric, né en Alsace, puis François et Simon, nés à Koenigsberg.

Nous disposons de la correspondance qu'entretient, de 1790 à 1808, Pierre avec son fils Frédéric, qui quitte Koenigsberg pour un voyage de « formation » en Europe jusqu'à Bordeaux, où il finit par s'installer en 1799. Cette démarche est alors habituelle pour un apprenti – en menuiserie, ébénisterie et facture de piano, en l'occurrence – qui veut devenir maître⁵. Son périple (Danemark, Allemagne, Paris, Nancy, ...) a été contrarié et allongé par la rivalité maritime entre la France et l'Angleterre.

obtenu du Conseil d'Etat au début du 19^{ème} siècle de « relever » le patronyme en épousant la dernière descendante de cette branche de Vernon.

⁴ Terme de l'époque.

⁵ Ainsi, Frédéric a conservé et transmis jusqu'à nous une attestation de capacité professionnelle signée N. Joh. Conrad Jacobi, bien connu d'Emmanuel Kant.

Koenigsberg, 1^{er} juillet 1796 :

« Le détenteur de la présente est le compagnon menuisier Friedrich de Vernon, qui ayant pris la décision de découvrir le monde et de s'aider par son labeur, se rendra également chez vous.

Je prends la liberté de vous prier de ne refuser à ce dernier ni un bon conseil, s'il vous en priait, ni votre protection, si, en cas d'urgence, il en avait besoin. Je vous en serais alors très reconnaissant et serais prêt, à tout moment, à vous payer en retour. Comme ce jeune homme a bénéficié d'une très bonne éducation (inhabituelle dans sa classe), j'espère et je souhaite sincèrement que son comportement, en toute circonstances, vous apportera entière satisfaction.

Veillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

1790-1808. C'est, on le sait, une période de l'histoire de France particulièrement tourmentée, stupéfiante en un sens. De Koenigsberg, Pierre de Vernon l'observe avec passion et sagesse, à la fois proche et distancié. Proche parce que concerné et enthousiasmé par ce qui se passe en Europe : une grande revanche sur la persécution contre les protestants et sur la privation des libertés dont s'est rendue coupable la monarchie française. Enthousiasmé, surtout, par le parcours fulgurant de Napoléon Bonaparte, mais notre information sur ce point s'arrête en 1807, l'année du traité de Tilsitt entre Napoléon et le tsar Alexandre de Russie, qui enlève à la Prusse sa part de Pologne, le Hanovre et tous ses territoires à l'est de l'Elbe, soit la moitié de ses habitants. Qu'en a (ou en aurait) pensé Pierre de Vernon ? A partir de cette date, nous n'avons plus de nouvelles de lui) Proche, mais aussi distancié. Car habité en permanence, non par des concepts philosophiques, mais par une « éthique pratique de l'existence », pour ainsi dire ; et, comme on le verra, à la fois morale et cynique, ou du moins sans illusions.

De fait les préoccupations de Pierre sont, la plupart du temps, assez triviales. Elles nous donnent cependant une image vivante des difficultés matérielles, des problèmes de rapports personnels, des questions d'intérêt, des inquiétudes et des espérances. Durant son séjour à Koenigsberg (1776-1807), Pierre de Vernon a probablement croisé Emmanuel Kant, qui y meurt en 1806⁶. Il semble qu'ils avaient le même parcours de promenade « hygiénique », vers Prappeln, à peu près à la même date⁷.

Pourtant, dans les lettres à son fils, le huguenot français ne fait jamais allusion à l'immense philosophe. Il ne mentionne pas non plus Hoffmann, né à Koenigsberg, artiste complet, dessinateur, critique musical, compositeur et auteur de contes fantastiques (« Phantasie Stücke » et « Nacht Stücke ») popularisés un siècle plus tard par l'opéra d'Offenbach.

*
* *

Quoi qu'il en soit des difficultés d'information et de ces interrogations, j'ai voulu chercher par quelles voies matérielles, sociales et culturelles une famille, la mienne, a durablement « résisté », et a pu évoluer de la situation précaire de huguenot exilé en Prusse à la fin du 18^{ème} siècle, à mon statut actuel, en redevenant française et en préservant pour l'essentiel son identité protestante. Dans cette évolution, il est marquant que cette famille a, de 1830 à 1930, lentement et assidûment relevé un statut social dégradé par des contretemps historiques, en puisant probablement une partie de ses forces dans sa fidélité, même tempérée, à la foi réformée.

A l'origine, donc, se trouve un protestant sans lieu d'origine connu - car le séjour de la famille de Vernon en Alsace, bien que durant presque un siècle, n'est qu'un passage- rentré en France, maladroit en français, tirant le diable par la queue en exerçant un métier artisanal en mal de débouchés. « Rangement », semble-t-il, après une jeunesse agitée et instable, favorisé

N. Joh. Conrad JACOBI » (traduit de l'allemand).

⁶ Peu de temps sans doute avant Pierre. Leurs âges étaient probablement proches. Chose curieuse, mais indicative à cette époque de leurs vies : chacun se casse un membre en tombant....

⁷ Lettre de Pierre en février 1807. Cf. aussi Thomas de Quincy : « Les derniers jours d'Emmanuel Kant », Ombres, 1990.

par la fin de l'incertitude révolutionnaire et la stabilisation bonapartiste. Déroulement qui n'a pas empêché le maintien ou la naissance de valeurs de petite bourgeoisie et la conservation d'une référence éthique protestante.

Quelques générations plus tard, c'est ma mère qui me transmet des convictions et une culture protestantes, sous l'influence de sa propre mère, née à Orthez⁸. Et sans opposition de ma grand-mère paternelle catholique, qui avait été plus étonnée que hostile ou contrariée, quand mon père lui avait annoncé son projet de mariage. Au reste, il ne lui demandait pas réellement sa permission. A 29 ans, après l'épreuve de la guerre, au début de la décompression des années folles, mon père avait sans aucun doute une grande indépendance. Elle lui avait alors déclaré, en riant, n'avoir jamais vu un protestant, et qu'au catéchisme – en Pays basque, vers 1870 – on lui avait enseigné que « les protestants ont un œil au milieu du front »...

II

LES DE VERNON AVANT LEUR EXIL EN PRUSSE

Le grand-père de mon grand-père est baptisé le 23 mai 1771, avec les prénoms de Frédéric, Joseph, Pierre, à l'église Saint-Mathieu de Stein par le curé Hall qui, le 31 janvier 1782, traduit en français l'extrait baptistaire et le valide⁹. Validation, le 3 février de la même année, par P.C. Payen, conseiller du roi à Mittelbronn. Transcription à l'état-civil de Bordeaux (Gironde), où Frédéric se marie, en 1802.

Le père de Frédéric J.P., prénommé Pierre, le seigneur de Vernon, se dit ancien capitaine des armées du roi très chrétien, comme on l'a vu. La mère, noble dame Julie, Frédérique, Caroline de Vogel, demeure à Stein. Les parrains sont la sœur de la mère, noble demoiselle Madeleine Françoise, et le révérend seigneur Kunkel¹⁰, curé de Verthausen (devenu depuis, successivement, Vesthause, Westhouse, Westhause). Quand il se marie en 1802 à Bordeaux, F.J.P. de Vernon se dit natif de Verthausen (Alsace).

Il est catholique. Or Pierre est protestant. S'est-il marié à l'église catholique ? Pourquoi ce baptême à Saint-Mathieu ? Les Vogel ont toujours été catholiques, m'écrit M. L. Vogel (à Neuvic) qui a fait des recherches à ce sujet. Mais le baptême dans une paroisse catholique n'était-il pas alors le seul moyen d'avoir un état-civil certain ? C'était le cas en « France intérieure ». Mais la révocation de l'édit de Nantes ne s'appliquait pratiquement pas

⁸ Rappelons qu'en application de l'édit de Nantes, Orthez fut la seule ville de France où le culte catholique n'était pas autorisé.

⁹ Ce document est évidemment essentiel. Cf. annexe 1

¹⁰ La famille Vogel n'est pas exactement repérée. Elle est originaire soit de Sélestat, soit de Saverne. Mais c'est un nom très répandu. Autre incertitude : Kunkel, l'oncle, fils d'Adolphe Kunkel et de Marie-Madeleine de Vogel, se dit curé de Verthausen en 1771 (année du baptême) alors que les registres de l'archevêché font état de cette nomination en 1773. Notons cependant qu'en 1756 un Vogel, bailli, se déplace de Strasbourg, siège de la haute justice pour la basse Alsace, à Westhouse, au château du seigneur, pour interroger deux soldats de Erstein (Stein ?) pour le meurtre d'Isaac Netter. L'un d'eux, Joseph Muller, est condamné à être « pendu et étranglé ». L'origine des Vogel est donc à chercher dans un secteur restreint de l'Alsace.

à l'Alsace qui bénéficiait d'ailleurs d'un statut spécial dans beaucoup de domaines. Louis XIV n'a rien changé, mais, au XVIIIe siècle, l'Alsace s'intègre progressivement au royaume de France.

Quoi qu'il en soit, mes nombreuses recherches¹¹, au cours de trente années, ne sont pas parvenues à lever les mystères du certificat de baptême.

C'est probablement en 1776 que Pierre quitte l'Alsace pour la Prusse.

L'Alsace est en effet, manifestement, une des plus riches et des plus fertiles provinces de France, et Strasbourg, ville cosmopolite, devient l'étape naturelle avant Paris à la frontière de deux cultures et de deux langues qui s'y mêlent. C'est là que s'épanouit l'Europe des savants et des étudiants après la longue crise politico-militaire de la guerre de Trente ans et les guerres de Louis XIV.

Une vie mondaine et aristocratique existe en Alsace, centrée sur Strasbourg, Colmar, et, aussi, à Montbéliard (Franche-Comté). La province est en relation avec Paris, les Etats allemands, l'Europe centrale et la Russie. Malgré le maintien de droits propres et de particularismes, il semble que la province approfondisse son intégration à la France. Une classe moyenne de marchands, d'artisans et même d'industriels se développe. Les idées des philosophes sont répandues. Malgré les efforts catholiques - aidés par les mesures prises par Louis XIV, notamment pour l'administration municipale -, le protestantisme, valorisant son statut spécial, paraît extrêmement vigoureux. La coexistence, marquée en particulier par le *simultaneum* (cf. baptême de Frédéric en 1771) s'organise et se pratique.

La langue allemande prévaut dans l'ensemble ; seule une minorité, essentiellement universitaire, comprend le français qui se développe cependant dans les grandes villes et les classes aisées. Nombre de ces éléments paraissent indiquer une résistance du protestantisme face à la poussée opiniâtre d'une partie de l'administration royale, de la société catholique et des prêtres. Quoi qu'il en soit, il est clair que la dissociation et le conflit demeurent, ainsi qu'en font foi deux extraits des « Mémoires de la baronne d'Oberkirch »¹².

A partir de 1770, des tensions graves naissent dans les campagnes. L'impôt royal double entre 1770 et 1789 ; les seigneurs augmentent leurs prélèvements et la dîme est étendue aux cultures nouvelles. L'endettement des paysans croît, envers les nobles, les citadins, l'église, les juifs... De nombreux jeunes deviennent mendiants, vagabondent et sèment l'inquiétude dans la province.

Le départ pour la Prusse de Pierre de Vernon à ce moment n'est-il pas une fuite ?

¹¹ D'autres recherches infructueuses avaient été faites par mon grand-père peu avant 1914, à l'occasion de la mort de son cousin Frédéric (cf. infra)

¹² Cf. Annexe 2, Baronne d'Oberkirch, op. cit., p. 177 et 484.

III

HISTOIRE ET SOUVENIRS D'UN EXIL EN PRUSSE

Comme on l'a vu, l'essentiel de notre matériau documentaire est constitué par les lettres de Pierre de Vernon, l'exilé à Königsberg, à son fils Frédéric, installé à Bordeaux à la fin du 18^{ème} siècle après un « tour d'Europe » de près de dix ans. Celui-ci a conservé en complément trois lettres de ses frères, Frantz et Simon, et une lettre de sa sœur Julie, qui écrivent en allemand, et fort bien. Nous avons enfin la copie de l'unique et ultime lettre de Frédéric à son fils homonyme en 1836 à Bordeaux.

Les missives de Pierre de Vernon¹³ à son fils Frédéric ne sont pas, dans l'ensemble, d'une grande qualité intellectuelle. Mais elles sont vivantes et « réalistes », un bon témoignage sur les préoccupations et les points de vue de gens ouverts sur le monde, dans la situation instable d'émigrés, au cours d'une période historique exceptionnelle, de 1770 à 1810.

A partir de ces lettres, dont on trouvera un choix en Annexe 3, quel portrait pouvons-nous esquisser de Pierre de Vernon ?

C'est un militaire de tempérament. Il a des principes de vie, le sens des responsabilités, mais, formé par l'expérience¹⁴, il est loin d'être rigide, il en connaît les limites et le caractère relatif. A l'égard de ses fils, il n'est que modérément directif, car il s'attache à ne pas paraître avoir toujours raison, ce qui serait une erreur de comportement ; de même qu'il convient d'éviter de convaincre les autres à toute force. Ce d'autant plus que ce vieux routier ne se fait guère d'illusions sur la nature humaine.

Mais il n'est pas que militaire, ayant manifestement viré vers le commerce international à un moment de sa vie ; il comprend bien l'économie, la finance et le commerce. Au moment où il vit très difficilement, lors des grandes batailles du nord de la Prusse, il révèle qu'il a des « revenus placés ».

Vers la fin de la correspondance, compte tenu de la dureté des temps et de son vieillissement, il vend son épée et son violon. Car il semble amateur et pratiquant de musique, comme souvent dans sa classe sociale en Alsace et en Allemagne. Et ses fils jouent du piano (Frédéric) et même l'enseignent (Frantz).

Il doit admettre que ses fils lui échappent par un comportement souvent déraisonnable ou médiocre, dépourvu d'ambition. Il juge leur niveau culturel et social fort humiliant. Mais est-il lucide et équitable pour ces « déracinés » ?... Il essaye cependant de les aider de ses conseils et par ses relations, surtout l'aîné, Frédéric, qui tente sa chance dans une Europe en mouvement révolutionnaire et en processus d'unification napoléonienne.

¹³ Elles sont d'abord écrites en français. Puis soudain, en 1800, Pierre est passé à l'allemand, furieux des maladresses de son fils... accusé d'utiliser l'expression incorrecte et vilaine de « quoique cela » ! Il enjoint dès lors à Frédéric d'écrire désormais en allemand.

¹⁴ Dans une de ses lettres il écrit : « Tout ce qui est vraiment utile et nécessaire ne peut s'apprendre que par l'expérience et non par enseignement ».

Pierre est un homme rationnel et pratique, qui croit au progrès scientifique et à l'initiative raisonnée. En matière de santé, il paraît à jour des connaissances, promoteur militant de la vaccination, ce qui le situe parmi les gens éclairés, modernes. Il craint l'alcool, mais croit au secours d'un peu de vin et, plus généralement, d'une vie réglée et modérée.

Pas d'illusion sur ses prochains, ai-je dit. Il convient de s'en méfier, comme par principe, car la vie est une lutte où tous les coups sont possibles.

Dans cet ordre de prudence et de précaution, Pierre est extrêmement attentif aux questions d'argent, très au fait des valeurs. Financier pratique et expérimenté, attentif à la marche de l'économie, aux prix, il possède en ce domaine un réseau de relations qui, cependant, vieillit inévitablement.

Il craint les autorités publiques et organise minutieusement son insolvabilité au moment de sa mort. Au point de se faire porter pour mort auprès des autorités prussiennes et de son fils Frédéric installé à Bordeaux.

J'ai le sentiment que son comportement égoïste et prudent de classe moyenne est accentué par son statut d'hérétique émigré. Encore qu'en Allemagne protestante, à cette période, cet inspecteur des Péages du Roi bénéficiait sûrement d'une situation favorable. Par exemple, au moment où la ville de Königsberg doit loger des contingents militaires, il se fait dispenser d'obligation de cantonnement. Il est vrai qu'il est « fonctionnaire ».

Une preuve de ce sentiment d'être minoritaire, réprouvé à l'intérieur de la société : les conseils de dissimulation, voire d'hypocrisie, qu'il envoie à son fils au moment de son installation à Bordeaux. Il hait les prêtres et craint comme la peste leurs entreprises et maléfices, surtout par l'influence qu'ils exercent sur les femmes (voir en annexe les lettres du 10 août 1802 et du 27 avril 1803). Ce d'autant plus que celles-ci ne sont dignes d'aucune confiance. Faibles d'esprit, inconséquentes, superficielles, jamais satisfaites, coquettes, etc., il faut leur tenir la bride serrée, les assujettir à l'autorité de l'homme et les surveiller. Leur capacité à se laisser séduire est sans limite. Sur ce point, le vieux Pierre paraît avoir emporté en exil une très mauvaise opinion de la société française, sauf à l'égard de sa femme, qu'il aimait fort. Dans ce domaine, Bordeaux a une réputation détestable (cf. lettre du 28 juillet 1800).

Quid de Dieu et de la religion dans toute cette correspondance ? A vrai dire, presque rien, bien que le caractère « vertueux » des fondements et des pratiques de vie puisse être considéré comme formant une morale procédant de principes religieux, transcendants, révélés, auxquels il est inutile de se référer puisqu'ils sont un contexte aussi indiscutable et vital que l'air qu'on respire. Aussi bien, compte-t-il beaucoup sur l'expansion générale du protestantisme, par l'effet de son dynamisme en Allemagne et de l'appui de Napoléon Bonaparte.

IV

RAPATRIEMENT EN FRANCE

1) Frédéric (1^{er}) [1771-1838]

Après environ 25 ans de séjour en Prusse, le nouveau point de départ de notre histoire est l'établissement de Frédéric à Bordeaux.

Pour rendre compte valablement de l'existence et de l'évolution de la famille de Vernon, il faudrait posséder des informations plus précises que des étapes généalogiques et quelques éléments de fait à Bordeaux de 1799 (installation de Frédéric venu de Koenigsberg) à 1938 (décès de ma mère). Ce n'est pas le cas.

Frédéric (1^{er}) porte avec lui ses souvenirs d'immigré en Prusse, mélange d'héritage culturel français constitué par la personne et les principes de son père, et d'une expérience de la vie et d'une formation à Koenigsberg dans une conjoncture à tous égards révolutionnaire. Sa mère, d'origine alsacienne, a aussi dû participer à cette formation, mais on ne sait pratiquement rien d'elle, sauf l'amour « total » et l'admiration que son époux affirme lui avoir portés.

Pierre et Frédéric ont conservé l'illusion persistante du début de la Révolution, entretenue par la mémoire de l'extraordinaire éclat de Bordeaux dans les vingt-cinq années qui la précédaient, et en gommant ou ignorant la dégradation des fondements de cette prospérité.

Cet état d'esprit procède sans doute d'abord de la sympathie de la famille (cf. lettres de Pierre et des deux frères de Frédéric) à l'égard de la Révolution française, républicaine, libérale, et libératrice de la monarchie et du catholicisme, unis dans la persécution. Sympathie relayée ensuite par l'adhésion enthousiaste à Bonaparte, puis à Napoléon, « ce J.-J. Rousseau botté » et organisateur de pluralité et de tolérance religieuses. Pierre croit à la survenue de la paix, conséquence de l'affaiblissement inéluctable de l'Angleterre, promise à une révolution républicaine. « Après la paix tout redeviendra possible... ». Et l'on patiente, en l'attendant, au-delà des graves difficultés quotidiennes.

Ces illusions et ces espérances viennent pour ainsi dire se greffer sur une situation spécifiquement bordelaise : un contexte ancien de tolérance qui procède, semble-t-il, à la fois d'une tradition formée par l'histoire de la ville, et de l'Aquitaine, et de ses spécificités culturelles. En résonance avec ses structures économiques, Bordeaux est notoirement caractérisée par son ambiance de tolérance, très présente, par exemple, à l'académie de Bordeaux.

Entre 1802 et 1821, Frédéric a onze enfants, de deux épouses qui sont sœurs, et meurent l'une et l'autre en couche ! La plupart de ces enfants décèdent en bas âge.

A partir des années 1840 et sous la monarchie de juillet, deux branches prospèrent : celle issue de François à Paris et celle de Frédéric (II), ébéniste, qui prend à Bordeaux la succession de son père Frédéric I, mort en 1838, que nous connaissons le mieux dans le miroir - déformant ? - de la correspondance de son père Pierre. Ces deux branches demeurent dans la

religion et la culture protestantes, comme en font foi les pièces d'état-civil. Par exemple, le fils de François, né en 1856 à Paris, Frédéric (III), graveur de renom, membre de l'Institut, est enterré en 1912 au temple de Pentemont. Et son cousin germain Charles, mon grand-père, le fils de Frédéric II, né en 1843, meurt chez nous à Paris en 1934 et est enterré au cimetière protestant de Bordeaux.

2) Charles de VERNON (1843-1934)

Ce Charles reçoit une formation juridique, que suit, après la guerre de 1870, une carrière de magistrat ou, plus exactement, d'auxiliaire de justice, puisqu'il termine comme greffier en chef au tribunal de Bordeaux. De ce poste, il devait avoir une vue bien renseignée sur le marché immobilier, en expansion entre 1874 et 1896, année où se produit un sensible ralentissement économique. Il investit donc, à sa mesure, dans l'immobilier. Et, comme de nombreux bourgeois français, dans des emprunts et actions étrangers, principalement russes. Il se construit ainsi une vie compétente et tranquille.

Il perd assez rapidement sa première femme qui était sa cousine. Mais elle ne laisse que peu de trace dans la famille qui se reconstitue en se perpétuant par un second mariage. Ma future grand-mère a alors 43 ans, et la naissance de ma mère fut considérée, pour l'époque, comme un don du ciel, qui méritait la plus attentive des affections. Chose extraordinaire, cette grand-mère, Anne Peyresaubes, était la fille de parents eux-mêmes aussi âgés à sa naissance.

Seule la guerre de 1870 paraît avoir fait événement pour Charles, en attendant la Grande guerre. Il y a participé mollement, en ironisant plutôt sur les faiblesses des Français que sur leurs exploits. Je me souviens qu'il avait coutume de dire : « Tout va bien ! signé Canrobert... » C'était le moment où ça allait le plus mal.¹⁵

A la veille de la Première guerre mondiale, Charles de Vernon habite un petit domaine, au Bouscat, chemin des Ecus. Il possède une " maison de maître " ; il a un beau landau ; il a deux domestiques. Il tire une partie de ses revenus de deux immeubles de rapport à Bordeaux, rue Fondaudège et rue Capdeville. Il détient un portefeuille de valeurs étrangères (russes, mexicaines, ...) et de l'or. C'est un bon vivant ; les photos de l'époque le montrent toujours à table ou en promenade sur le bassin d'Arcachon. Il aime l'opéra et l'opérette, surtout les opérettes d'Offenbach. Il en chantonne les airs les plus connus. Dès la cinquantaine, il s'est fait la tête de François-Joseph d'Autriche (avec des favoris) auquel il ressemble assez, en effet.

D'une guerre à l'autre : si la paysannerie française a fourni le principal de la chair à canon entre 14 et 18, c'est la petite bourgeoisie française qui a financé le conflit. En peu de temps, le rentier Charles de Vernon perd le revenu de ses immeubles, écrasé entre le blocage des loyers et l'inflation, porte son or à l'Etat - versement d'or pour la Défense nationale à la Banque de France, le 10 août 1915 : 360 francs -, et ne peut que déplorer l'annulation totale de la valeur de son portefeuille de titres. L'ancien greffier en chef doit vendre son domaine du Bouscat, serre ses titres étrangers, pour la plupart des titres russes¹⁶, dans son secrétaire

¹⁵ Canrobert, maréchal, commandait l'armée du Rhin en 1870. Il avait participé au coup d'Etat de 1851 et avait été l'aide de camp de Napoléon III.

¹⁶ Par pur hasard, bien ironique, j'ai fait partie de la Commission qui a organisé l'indemnisation des porteurs des titres russes en l'an 2000.

Boulle (on ne sait jamais !) et se réfugie avec sa femme et sa fille dans un petit appartement de l'un de ses immeubles de rapport¹⁷. La dot de ma mère devient, bien sûr, pratiquement inexistante. Charles de Vernon la maria en 1923 à un rescapé de la « classe 14 ».

Mais il n'est pas abattu. Je ne l'ai jamais entendu, non plus que ma mère, se plaindre de ces revers, partagés, il est vrai, par l'ensemble de la communauté française. Et peut-être auxquels leur histoire de huguenots les avait préparés.

Charles de Vernon exerce une autorité bénigne sur l'ensemble de sa famille et ses amis, sous le surnom de « tonton Choufleuri »¹⁸. Il maintient toujours, sans rigueur excessive, la foi protestante léguée par ses ancêtres qui ont résisté à la pression ambiante et à la répression. Sans puritanisme ni agressivité, le protestantisme constitue pour cette famille comme un cadre évident, un environnement culturel dépourvu d'inquiétude. Un siècle de tolérance a fait son oeuvre.

Charles de Vernon conservera jusqu'à plus de 80 ans quelques bonnes habitudes du temps de sa prospérité. A la fin des années 20, deux fois par semaine, avec canne et chapeau haut de forme – vieillard magnifique –, il parcourt toute la rue Judaïque à Bordeaux où il loge désormais avec ma famille, de la « barrière » à la place Gambetta, pour aller passer l'après-midi au « Cercle de la Magistrature ». Il est membre d'une société philanthropique, des Amis de Bordeaux-Cauderan. Peut-être lit-il encore de temps en temps. Les livres-phares (dont j'ai hérité) de sa bibliothèque sont les oeuvres complètes de Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et Thiers. Mais ils sont peut-être là surtout pour l'ornement de leurs reliures...

Quoi qu'il en soit, l'esprit des Lumières imprègne une bonne partie des gens cultivés au 19^{ème} siècle, notamment les protestants et les juifs ; surtout à partir de l'avènement de la République, mais dans la ligne d'un puissant mouvement de transformations initié vers 1830.

3) Anne PEYRESAUBES

Anne Peyresaubès, ma grand-mère, a donc épousé à Bordeaux Charles de Vernon, petit-fils de Frédéric (1^{er}) installé dans cette ville juste avant la fin du 18^{ème} siècle, ainsi qu'on l'a vu. Anne est née à Orthez, en 1855, déclare-t-elle à la mairie de Bordeaux au moment de son mariage. En fait, elle se rajeunit car la pièce d'état-civil d'Orthez atteste sa naissance en 1851¹⁹.

Ancienne capitale du Béarn, partie importante du royaume de Navarre tirillé entre la France et l'Espagne, mais finalement principauté indépendante à caractère monarchique – sous l'autorité successive de trois femmes, Marguerite de Navarre, puis Jeanne d'Albret et Catherine de Bourbon, mère et sœur d'Henri IV de France²⁰ – Orthez constitue l'exemple le plus significatif d'un succès complet – mais bien éphémère, grosso modo 1550-1620 – du protestantisme en France²¹. Dès 1576, Jeanne d'Albret crée le « Collège Royal », devenu Académie puis Université. Celle-ci devient la deuxième université du protestantisme – après

¹⁷ Au 192 rue Fondaudège où je suis né.

¹⁸ Personnage central d'une oeuvre d'Offenbach : « M. Choufleuri restera chez lui ».

¹⁹ C'est ce que ma recherche a pu établir tardivement. Anne a-t-elle menti à Charles ?...

²⁰ La loi salique ne s'appliquait pas.

²¹ La loi protestante exerçait un monopole, après une période de « simultaneum ».

Genève – avec 15 enseignants, titulaires de chaires de grec, d'hébreu, de philosophie et de théologie.

Selon la tradition orale familiale, ces Peyresaubes sont protestants depuis qu'il y en a au Béarn. L'appartenance aux deux religions chrétiennes est cependant partagée, même à l'intérieur des familles. Mais la situation des protestants a évolué au 18^{ème} siècle, dès la mort de Louis XIV. Le « climat » de la Régence puis le développement des « Lumières », porteuses d'agnosticisme ou de tolérance, ont agi en ce sens pour contribuer finalement à la Révolution.

Lorsque les protestants de France osent – prudemment – prendre quelques libertés avec leur statut de 1685, ceux d'Orthez sont parmi les plus audacieux. Dès 1757, vingt églises se réorganisent clandestinement au Béarn, à l'initiative de pasteurs des Cévennes et du Languedoc, tel E. Defferre. L'exemple le plus significatif de ce mouvement dit « Le Bois », synonyme du « Désert » en ces régions – se crée dans le secteur Orthez, Salies, Bellocq et Sauveterre. En 1769, les protestants orthéziens forment même le projet de créer une « banque protestante pour sauver l'économie du royaume ». L'année précédente, le traité de Paris marque la profonde défaite de la France à l'issue de la guerre de Sept ans. L'opposition des protestants de Paris fait finalement échouer ce projet et, dix ans après, les persécutions ont connu quelques résurgences, allant jusqu'à des dragonnades en 1778. « Les protestants de cette province, exclus, comme dans tout le royaume, des charges, des dignités et de toute autre fonction publique, se sont entièrement tournés du côté du commerce, des métiers, de l'agriculture ». ²² Pierre de Vernon est alors encore en Alsace. A-t-il eu connaissance de cette poussée de fièvre, peut-être dramatisée par la distance ? C'est possible, car les nouvelles circulaient à l'intérieur de la communauté protestante dispersée, grâce notamment à l'activité des calvinistes de Genève et des pasteurs français qui y étaient réfugiés. Et cette menace a pu s'ajouter à la mauvaise situation économique que j'ai mentionnée plus haut comme un facteur du départ de Pierre pour Koenigsberg.

En 1787, l'édit de tolérance accorde aux protestants, outre une liberté de culte « en privé », la faculté de naître, se marier et mourir selon les lois du royaume. La liberté de conscience leur est reconnue comme à tous les citoyens, même non catholiques, en 1789.

A Orthez, on n'a pas encore obtenu le droit de reconstruire des temples que les protestants y prévoient l'achat d'un terrain. Et cette « maison d'oraison » est inaugurée dès 1790 – quatre murs blanchis à la chaux sous un toit sommaire –. Dès 1784, donc, avant l'édit de tolérance, et jusqu'en 1845, date de la création de la section rurale d'Orthez, un consistoire rassemble sept sections de paroisse, cependant qu'en 1803 le gouvernement en confirme le pasteur Gabriac comme président.

Les parents et grands-parents d'Anne Peyresaubes ont vécu cette évolution qui marque progressivement le « Réveil » du protestantisme en Béarn et dans de nombreuses régions de France. Dès 1815, l'Etat, par l'intermédiaire des communes, accorde des « secours » pour les travaux immobiliers, par exemple en 1820, 1822 et 1840 à Orthez, où se tiennent des synodes tout au long du 19^{ème} siècle. Des protestants « étrangers », probablement liés à l'exil des huguenots, participent à cet effort.

²² Le protestantisme en Béarn, tome 1. Centre d'Etudes du Protestantisme en Béarn.

Anne s'établit à Bordeaux vers 1880. Elle est couturière. Au moment de son mariage en 1894, sa famille proche se réduit à une sœur qui se charge du faire-part. Mais de nombreux cousins se manifestent ensuite, tous du Béarn, tous protestants (Lamarque, Beigbeder, Sarrailh...) et que j'ai connus dans mon enfance. Dans mes souvenirs, aidés par une réflexion interprétative de certaines circonstances, et dans ceux de ma mère, bien sûr, ils me paraissent avoir une religion et un rapport à l'existence vécus comme une façon d'évidence « ethnique », et historique. Jamais je n'ai entendu chez eux une anecdote, une attaque ou une plaisanterie contre le catholicisme. Gens gais, fins, déliés dans leurs sentiments et leurs idées, souvent ironiques, moqueurs et taquins, à la limite de la méchanceté. Dans le trio formé par ma mère et ses parents, j'ai le souvenir d'une richesse de langage, d'un mélange d'amour de l'existence et d'une certaine distance par rapport à elle, bref d'une culture peu intellectuelle mais à la fois « pointue » et amène.

Anne Peyresaubes semblait cependant s'exprimer en patois plus naturellement qu'en français. Ses petits-enfants étaient pour elle des “ gnagnes ” (niños) et, pour terminer une histoire, elle avait coutume de dire : “ Cric, crac, moun count dequès acabat ” (se acaba, en castillan). Ou encore, pour moquer la bêtise d'un enfant : “ Besti me li bayat, besti vous li tournat ” (l'orthographe du souvenir est, bien sûr, phonétique, mais le patois, pourchassé par les instituteurs, était rarement écrit).

L'extraordinaire est que cette orpheline célibataire de 43 ans plut à Charles de Vernon qui, veuf, avait sans doute recours à elle pour la constitution et l'entretien de sa garde-robe. Ils se marièrent en mai 1894 et ma mère naquit en novembre de la même année. La Bible de mariage a été antidatée, après un habile grattage, pour moraliser cet événement auprès des descendants.

Quant à la fille du laboureur, ma grand-mère, ce n'était sans doute pas ce qu'il est convenu d'appeler une « intellectuelle », mais sa culture protestante, car au milieu du 19^{ème} siècle, à Orthez, après trois siècles de guerres de religion et le succès des « Lumières » dans le sud-ouest, c'est cette culture qui demeure le fondement essentiel de la personne, cette culture, donc, la dote d'une intelligence des êtres et des circonstances, d'une finesse de jugement et d'une bonté incomparables.

Dans cette ligne, on peut inscrire l'extrême exigence d'éducation manifestée à l'égard de ma mère, littéraire (copie de centaines d'extraits de prose et de poèmes), artistique (principalement musique-opéra, pratique du piano) et, bien entendu, religieuse : je conserve cinq épais cahiers de préparation à sa première communion, à quinze ans, en 1909.

Anne-Marguerite de Vernon, ma mère, ne m'a jamais raconté sa jeunesse. Elle est partie en mai 1938, convaincue qu'elle rentrait dans le Royaume de Dieu. Je venais d'avoir 13 ans. Nos rapports, relevant à la fois d'une intimité d'amour et, si je puis dire, d'une totale « connivence statutaire » - mère et enfant - n'impliquaient pas de références, puisque la mémoire était comme consubstantielle au présent vécu. Je n'avais besoin d'aucun souvenir, d'aucune explication, pour exister. Et cet état de choses était accentué par la discrétion, élément médité de la bonne éducation.

Mais j'ai immédiatement regretté ce bonheur sans aspérités et sans questions. Les photos ne sont dans l'ensemble que des reproductions de ma mémoire. D'une certaine façon, ce sont des clichés.

En écrivant cela, je prends cependant conscience de ce que mon dépit comporte d'injustice... A l'égard des qualités paisibles et affectueuses de la disparue, de son attention, de sa bienveillance, de son accueil. Tout chez elle inspirait l'optimisme et la confiance. Dans – et face à – cette période terrible de la dernière guerre, elle m'a doté d'une force irremplaçable.

Et puis, en relisant les cahiers où elle a écrit, d'une écriture tranquille, élégante, d'innombrables poèmes et pensées, ses cours d'instruction religieuse (entre 13 et 15 ans), j'ai tout de même un accès exclusif à ses propres pensées et à ses sentiments, qui valent sans doute mieux que la relation d'une vie quotidienne et que l'appréciation de ses personnages, même si les réalités de l'existence et des histoires personnelles ont une valeur irremplaçable.

J'ai fait ma première communion en avril 1940, à Bordeaux, au temple des Chartrons, où ma mère avait fait la sienne en 1908.

Jean SAINT-GEOURS

ANNEXE 1

L'ACTE DE NAISSANCE DE FREDERIC DE VERNON

23 Mai 1771

Naissance
1802.

Extrait des pièces
arrivées aux registres du
Etat Civil de Bordeaux
Déposées au Greffe du Tribunal
de première instance de la
même Ville (Gironde)

Extrait des registres de Baptêmes,
de l'église paroissiale de St Mathurin de
Stem

Le jour du Vingt trois Mai 1771.

Le dit jour de Baptême par moi Dousigne, Frederic
Joseph Pierre, Né Comatru fils de Noble
Seigneur de Vernon, Ex Capitaine des
armées du Roi très Chrétien, et de Noble
Dame Julie Frederique Caroline de Vogel
ont épousé & de même ont dans cette paroisse
le Parrain a été le Reverend Seigneur
Jacques Hummel Curé de Wirthausen,
La Marraine a été Noble Demoiselle
Madelaine Françoise de Vogel. Tous
de la Mère, le Père étant présent, qui
tous ont signé avec moi
Signe Hall Curé
des registres du dit
Le présent extrait a été traduit mot
à mot et fidèlement par moi à Stem

Le Trente un Janvier de l'année Mille
Sept Cent quatre Vingt Deux, Je que Je
Certifie par mon Voeu et mon Cachet
(Signe) J. Hall Curé de Stin alzac

Nous Philippe Claude Payer
Conseiller de Roi et Vn des
Baillages de Stin, Certifions et attestons
par ces présentes que M^r Hall, qui
a Signé l'extrait latéral ci dessus
Est Curé du Village de Stin, et que
son Signe doit être apposé sur tous les Actes
qu'il Signe en cette qualité, tant
tant en Jugement qu'en dehors,
attestons en outre que le papier
timbré et le Contrôle N'ont point
lieu en cette Province d'alsace,
En foi de que nous avons Signé les
présentes et y avons apposé le Cachet
provincial de nos Armes, à Wittelbronne
Le trois Janvier Mil sept Cent quatre Vingt
Deux Signe Payer

Le Greffier du Tribunal
P. M. et omnes
Lammus

23 mai 1771

Extrait des pièces annexées
aux registres de l'état civil de
Bordeaux déposées au Greffe du
Tribunal de première instance de la
même ville (Gironde)

Naissance 1802

Extrait du registre de baptême de l'église paroissiale de St Matthieu, de Stein.

Aujourd'hui vingt trois mai de l'année 1771, a été baptisé par moi soussigné, Frédéric Joseph Pierre de Vernon, fils de Joseph Pierre, né ce matin, fils de noble seigneur de Vernon, ex capitaine des armées du Roi très chrétien, et de noble dame Julie Frédérique Caroline de Vogel, son épouse, demeurant dans cette paroisse. Le parrain a été le révérend seigneur Jacques Kunkel curé de Verthausen, la marraine a été noble demoiselle Madeleine Françoise de Vogel, sœur de la mère, le père était présent qui tous ont signé avec moi.

Signé Hall Curé

Le présent extrait a été traduit des registres sur mot à mot et fidèlement par moi à
Stin

Le trente et un janvier de l'année mille sept cent quatre vingt deux, ce que je certifie
par mon seing et mon cachet

(signé) G. Hall curé de Stein Alzace

Nous Philippe Claude Payen Conseiller du Roi, et son juge du baillage de Stein, certifions et attestons par ces présentes que M. Hall, qui a signé l'extrait batestaire ci-dessus est curé du village de Stin, et que foi doit être ajoutée à tous les actes qu'il signe en cette qualité, tant en jugement qu'en dehors. Attestons en outre que le papier timbré et le contrôle n'ont point lieu en cette province d'Alsace. En foi de quoi nous avons signé les présents et y avons apposé le cachet ordinaire de nos armes à Mittelbrome le trois février mille sept cent quatre vingt deux.

Signé Payen

Le Greffier du Tribunal
Lanusse

ANNEXE 2

MEMOIRES DE LA BARONNE D'OBERKIRCH

« J'appris, ce jour-là même, une chose qui me combla de joie, par les espérances qu'elle donnait à tous ceux de ma religion. Une ordonnance du roi, enregistrée au Parlement, enjoignait aux curés d'écrire les déclarations des personnes qui présenteraient leurs enfants telles qu'elles leur seraient faites, sans rien y ajouter, sans les interpeller sur la légitimité des enfants des protestants, ou même de la faire soupçonner. Si ce n'était pas encore reconnaître tout à fait la validité des mariages, c'était du moins un acheminement à une position meilleure. Madame la grande duchesse s'en félicita tout comme moi. Au fond du cœur elle aimait toujours ses anciens frères (...)

On présenta un édit pour fixer l'état des protestants, et quelques personnes, dont la ferveur n'était cependant pas toujours exemplaire, firent tout au monde pour s'y opposer.

Il était temps, il nous semble, de détruire les abus dont l'effet déplorable se renouvelle sans cesse. Peut-on oublier que, dernièrement encore, madame d'Anglure, fille d'un protestant et d'une catholique, a été déclarée bâtarde, parce qu'il n'existait pas d'acte de célébration du mariage de ses parents ? N'était-ce pas une tyrannie déplorable que d'imposer ainsi la ruine et le déshonneur à une famille, parce qu'elle ne pense pas comme vous ? Oh ! Dieu souverainement bon, souverainement juste, ne peut vouloir cela. L'édit du roi Louis XVI, qui prouve une fois de plus la justice et la bonté du cœur de Sa Majesté, est venu satisfaire à des vœux si légitimes. C'est le 29 novembre que le roi a fait enregistrer au parlement de Paris cet édit par lequel la validité des actes de naissance, de mariage et de décès de ses sujets non catholiques est reconnue. »

ANNEXE 3

Voici quelques illustrations particulièrement significatives de l'époque, et de la mentalité de Pierre de Vernon.

1. Considérations familiales

Lettre du 30 janvier 1790 (c'est une des premières lettres de Pierre à Frédéric)

« Quant à vous, mon Ami, quoique je me sois fait une fête de l'idée de vous voir ici, l'été prochain, les 3 frères ensemble, je ne désapprouve pas votre idée d'aller auparavant en Courlande, même à Riga, même à Petersbourg, et en ce cas je vous donnerais l'adresse (elle est ici plus bas) de votre oncle, afin que vous puissiez le voir, s'il vit encore²³, et en recevoir quelque secours pour fournir aux frais de votre retour.

Votre soeur est à 5 miles de Mietau, je crois. Mais je vous avoue que je ne serais pas sans inquiétude pour vous, si vous faisiez le voyage en hiver et par le mauvais temps. Dans tous les cas, il faudrait mettre votre petit coffre sur le chariot du voiturier à Riga, sauf à aller vous-même à pied, et ayant soin de ne pas quitter la voiture de vue, et d'acheter auparavant un couteau de chasse.

Votre oncle, M. de Wogel²⁴, est Directeur de la pension de la Communauté Luthérienne à Saint-Petersbourg. Il me doit d'anciennes dettes, près de mille Ecus, que je lui ai successivement prêtés²⁵.

Je pense que vous ne vous déterminerez au voyage de Courlande, si vous y persistez, que l'été prochain.

Une chose qui m'effraye pour vous, c'est l'eau de vie. En Courlande et en Russie, tout le monde en boit, grands et petits, riches et pauvres, les femmes comme les hommes. Vous en contracterez l'habitude : on ne s'en défait plus guère et par la suite cela peut vous perdre à jamais. Et ne comptez pas trop sur la raison, puisque ce malheur est arrivé aux gens de plus grand esprit.

M. Lehrersinger m'écrit avoir donné à mes fils 15,1 florins, 24,1 florins et 26,1 florins. Voilà bien de l'argent : apparemment qu'il en était réellement besoin. Recommandez à votre frère et à vous-même²⁶ la plus grande économie, sans cependant vous refuser ce qui est réellement nécessaire à la santé. »

²³ Ignorance étonnante ! Koenigsberg et Saint-Petersbourg sont relativement proches. Mais peut-être Pierre a-t-il honte de fréquenter son beau-frère, à cause du déclassé de ses fils ?

²⁴ Le g se prononce à la française

²⁵ Pierre est un créancier bien désintéressé !

²⁶ Il semble que Frantz accompagne son frère Frédéric dans ce tour d'Europe (ils sont sans doute déjà à Berlin - cf. lettre suivante)

Lettre du 23 mai 1792

(Frédéric est à Berlin, première étape de son long périple de formation professionnelle en Europe)

« Vous ferez bien d'aller un Dimanche matin, de bonne heure, à Charlottenbourg, voir M. et Mme Cossonnais, de les saluer de ma part, ainsi que Melle Ricka. Vous les prierez de vous donner un billet de recommandation pour le chirurgien français à Berlin, qui l'a guérie autrefois, du moins de vous donner son adresse pour y aller de sa part : il vous dira avec certitude comment il faudra vous y prendre pour être guéri bien et aux moindres frais, et à qui il faudra vous adresser si vous devez aller à l'hôpital. Ensuite, si vous avez besoin d'appui, vous irez voir M. Simpson de ma part pour le prier de vous donner un billet de recommandation dont vous auriez besoin pour quelqu'un. Mais il se pourrait que vous ne trouviez plus M. Simpson, s'il revient de Prusse comme on le dit. (?)

Au surplus, vos idées mélancoliques me paraissent assez ridicules. Je vous croyais plus de courage pour supporter l'adversité. J'en ai supporté bien d'autres et me voici encore. Vous me paraissez presque comme celui qui aimait mieux brûler sa maison que de prendre la peine de la ranger. Ne voilà-t-il pas un beau sujet de perdre courage que la galle !

Gardez-vous des charlatans qui vous grugeraient en vous donnant des palliatifs et en vous empoisonnant.

Je vous envoie, ci-joint, une assignation de dix écus et je le fais de bon cœur, persuadé que vous ne les dépenserez pas mal à propos. Je vous aiderai tant qu'il me sera possible de le faire, et j'imaginai que vous n'en deviez pas douter. Faites venir le plus tôt possible votre habit. Je ne sais pourquoi il faudrait faire ouvrir votre coffre en me l'envoyant, ainsi je ne puis pas en avoir d'opinion. Mais finissez cela et envoyez le moi, ou faites le venir, et que cela vous serve de leçon pour ne plus laisser traîner vos affaires en chemin.

Je désire qu'il ne soit plus question de quitter Berlin avant votre entière guérison. D'ici là nous pouvons conférer sur vos futurs voyages. Si vous voulez ensuite aller en France, le mieux paraîtrait d'y aller par mer de Hambourg, où il y a des occasions tous les 8 jours pour ainsi dire. »

Lettre du 23 septembre 1796

« Votre lettre du 20 août nous a fait beaucoup de plaisir à Simon et à moi-même avant de l'avoir ouverte, et plus encore en la lisant, car nous vous croyions mort, ou au moins gobé sur mer par les Anglais. Je vous félicite d'avoir eu la fièvre tierce, car on s'en porte mieux après. Je vous félicite encore de ce que vous suivez le précepte qui dit : Si vous ne craignez Dieu, craignez la vérole, comme je le vois par votre lettre à Simon.

A présent, je vais vous donner de nos nouvelles. Moi, je me porte on ne peut mieux à mon âge : Tant que la saison l'a permis, j'ai été presque tous les jours à Prappeln, à une lieue de France de la ville et cela a fortifié mon tempérament. Ayant un pain honnête et sur mes

vieux jours²⁷, je suis aussi heureux que je puis l'être, surtout depuis que je n'ai plus l'inquiétude qui me tourmentait de craindre que Frantz²⁸ ne se rendît malheureux par sa légèreté comme je le dirai après. »

2. Le régime du despotisme éclairé en Prusse

Lettre du 17 juillet 1805

« Les préjugés contre la vaccination de la vaccine se heurtent à une incroyable opiniâtreté (résistance). En Allemagne et particulièrement en Prusse on est déjà plus avancé, parce que le roi a pris très sérieusement les choses en mains. Tout d'abord il a fait analyser cette affaire à fond par le collègue des médecins, et a été informé que la dernière substance déposée ne valait rien. Par la suite, il a fait faire par les chirurgiens des régiments et par les médecins attachés à ces régiments des milliers de vaccinations. Les enfants allemands vaccinés ont été couchés avec des enfants atteints de variole et ont été contraints de porter les chemises imprégnées de (matezine ?) et aucun de ces nombreux enfants n'a attrapé la variole : tout ceci a été froidement détaillé dans les journaux par ordonnance royale.

Tous les pasteurs sont obligés d'en faire part pendant le prêche et d'exhorter la population. A Berlin, à Königsberg et dans d'autres grandes villes, les enfants sont vaccinés à certains jours gratuitement à domicile. Dans nos Etats allemands tous les pasteurs ont été contraints de communiquer, en chaire, le décès de chaque enfant, mort d'étouffement par la variole, et de dénoncer la dureté de coeur des parents.

Votre Boidom (?) a également fait vacciner ici son fils de trois ans. J'ai appris pendant ce temps qu'il y aurait à Paris une deuxième société, qui parvient à contenter les gens, qui représente, à ses frais, l'affaire à Paris et dans les départements. Il y a par contre une députation de cette société à Paris où elle a été présentée dernièrement. Si tu étais à Bordeaux²⁹ tu l'apprendrais facilement. Si tu ne veux plus d'enfants, fais comme le paysan en France. Il a fait chambre à part et sa femme a eu des jumeaux. Ce sont des bouffonneries. On laisse libre cours à la nature. Ta femme a su qu'elle ne peut pas avoir d'enfants. Pas parce qu'elle était enceinte, mais parce qu'elle n'était pas en bonne santé. La femme Suchland a épousé un jeune maçon fort, honnête et bête. Nous ne les fréquentons ni eux ni d'autres, mais vivons seulement pour nous, parce que je ne veux ni causer ni subir de tracas. J'ai peu de forces, mais sinon, frais et en bonne santé. Adieu. »

3. Des femmes et du mariage

Lettre du 20 mai 1799

« Je suis fort charmé de voir que vous pensiez sur le compte des femmes à peu près comme moi, et dans votre situation, ce qui me paraîtrait vous convenir le mieux, serait une veuve, pourvu qu'elle ne soit ni jolie, ni vieille, ni chargée de beaucoup de famille, et qu'elle

²⁷ Comme Emmanuel Kant.

²⁸ Frantz vient de mourir...

²⁹ A ce moment, Frédéric est probablement à Blaye (près de Bordeaux).

gagne déjà honnêtement son pain avant que vous l'épousiez. Cet attachement intime ou extrême des cœurs est très rare à trouver et bien plus rare encore à conserver : Il ne faut point y compter d'avance. L'attachement extrême pour ses enfants est aussi une espèce de folie, dont l'expérience guérit presque toujours. La qualité la plus nécessaire et même indispensable d'une bonne femme est la douceur du caractère et la modestie. Rien de plus rebutant à mon avis que ces femmes qui ont l'air, le maintien et le ton du grenadier. »

Lettre du 26 mai 1800

« Attendu que Fadeville est mort, nous voulons le laisser reposer en paix et ne plus penser à la recommandation prévue. Si tu as une jolie femme, tu ne manqueras pas de clients. Il est certain qu'il faut avoir du courage pour se marier avec une jolie fille dans une ville comme la tienne. Toutefois, on ne pourrait jamais te conseiller un tel mariage ; mais quand on est très amoureux tout cela ne compte pas.

Je puis te dire que c'est aussi ce qui m'est arrivé, seulement le rang et l'éducation étaient différents.

Il est probable que déjà au vu de ces lignes tu seras de la même confrérie. Le fait que ta fiancée ne peut que peu lire et pas du tout écrire, cela importe peu ; au contraire, quelquefois cela est préférable ainsi. Maintenant, il y a les mœurs populaires de la famille, et cela c'est triste pour toi. Mais avec de telles gens il est pour toi très nécessaire que tu te montres immédiatement comme un homme qui ne se laissera pas dominer.

Le fait que tu as l'intention d'emprunter 4 à 500 francs m'a mis dans une certaine crainte car je sais, non pas par ma propre expérience, les ennuis que l'on peut s'attirer en empruntant de l'argent ! Aussi, j'ai été surpris de ce que tu dépenses 40 (?) par jour car à Paris tu avais su vivre très économiquement.

Ton beau-père me plaît encore moins que ta femme. Ne se pourrait-il pas que de son vivant ou mieux après son décès il soit déclaré en faillite ? Alors, n'aurais-tu pas la fille et aussi la femme de ton beau-père sur les bras ? Dans ta dernière lettre, il était Directeur du bureau d'agence, mais seulement tu me donnes son adresse sans me donner le titre. Sa direction est-elle déjà finie ? Et puis que peut signifier cela, Bureau d'Agence ?

Donne-moi donc des nouvelles détaillées au sujet de ton mariage, avec ou sans prêtre ?³⁰ Lequel et où ? Qu'y a-t-il eu à l'Hôtel de ville ? Comment y avez-vous été mariés et par qui ? Fête-t-on encore le Decadi ou le Dimanche ?

Si tu as envie de suivre rapidement la piste de tes frères, tu n'as qu'à faire la sottise de te montrer amoureux à ta femme, puis de travailler dur pendant la journée, après quoi un jour la fièvre arrive et puis après en trois jours tout est fini. »

³⁰ Pas de mariage au temple ?

Lettre du 28 juillet 1800

« Par conséquent, tu n'es pas encore marié et tu n'a pas non plus "pris du pain sur la fournée". On sait à quoi tout cela sert. Ce dernier parti ne vaudrait jamais rien, ni pour toi, ni pour elle non plus. Le fait que tu aimes bien ta fiancée et qu'aussi tu veuilles tenir la parole, là, il n'y a rien à dire contre cela ; mais un beau corps bien fait, une belle tête charmante, c'est cela que tu veux épouser, et à Bordeaux !

Mon cher Fritz, tout ce que je puis faire pour toi, c'est de croire qu'elle est véritablement telle que tu la vois. Mais que comme femme elle ne puisse se laisser séduire, je ne crois pas à un miracle.

Si, dès à présent et d'avance, tu te résignes à quelque chose, dans ce cas tu courras moins de risques. En effet, combien y a-t-il d'hommes honnêtes et loyaux qui, dans de pareils cas, se sont suicidés ou bien qui se sont laissé aller à la mélancolie et finalement sont devenus fous !

Il ne faut pas en vouloir à ton vieux père qui, lui, t'aime, s'il a le courage de te dire toutes ces choses si brutalement, mais comme il les pense pourtant. Et maintenant, fais ce que tu voudras, n'en parlons plus, c'est la dernière fois.

Combien de contributions dois-tu payer chaque année ? Les prêtres vont-ils habillés dans des habits civils dans la rue ? Y a-t-il différentes coutumes de ce genre ?

As-tu déjà été incorporé dans la garde nationale, as-tu prêté serment ?

Une fois que tu seras marié, ne tolère à aucun prix et méfie-toi des visites amicales de prêtres dans la maison³¹ ! D'avance parles-en à ta fiancée. En principe, il est bon et nécessaire que quand le mari a une fois dit : je ne vois pas cela d'un bon œil, j'ai mes motifs pour penser ainsi, il ne faut absolument pas que la femme demande : « Pourquoi ? » C'est ainsi que j'agissais avec ta chère mère et Dieu sait si je l'aimais ! »

Lettre du 3 mars 1804

« En tous cas ta situation n'est pas bonne. L'homme a souvent besoin de nourriture sinon il rue dans les brancards et fait des bêtises. Je veux bien croire que l'humeur de ta femme te soit très désagréable mais ça ne m'étonne pas du tout. Remercie donc le Seigneur que ce ne soit pas plus mauvais. Mon opinion dont je t'avais fait part avant ton mariage, est restée la même. Dieu fasse qu'un miracle se produise pour toi. Ton démon sommeille depuis un certain temps, mais un jour ou l'autre il se réveillera certainement. Si tu avales tes soucis, c'est pour ce démon une bonne aubaine. Se taire est tout à fait impardonnable. C'est le moyen de vous rendre tous deux malheureux. Comment peut-on avoir des secrets envers sa femme, si c'est une épouse ? Si elle ne l'est pas, alors c'est tout à fait naturel. J'ai l'impression que c'est ta femme qui porte le pantalon et je t'en plains. A ta place je n'hésiterais pas à lui ouvrir mon cœur (à m'épancher) et à parler amicalement avec elle, mais en la persuadant toutefois avec beaucoup de fermeté. Si c'est une femme honnête, elle doit savoir consoler et donner du courage, et par là même prouver son sens du devoir. Si elle est malheureuse, sage et non

³¹ Sur ce même sujet, cf. aussi infra lettre du 10 août 1802.

précoce, les dieux sont avec toi, si elle est plus jeune, que le diable t'emporte et si je voulais t'offenser, alors je dirais : elle a tout à fait raison, quand elle te dit, que ce ne sera pas bien non plus à Bordeaux³². Pour parler sérieusement, tout homme raisonnable devrait tendre l'oreille. Une jeune femme, même vertueuse, ne peut à la longue, se sentir heureuse, que si elle trouve l'occasion de déployer ses charmes afin de faire sensation ou de provoquer l'admiration, et que c'est seulement pour cette raison qu'elle voudra toujours vivre à Bordeaux ou à Blaye. Je suis heureux de savoir qu'une fille t'apporte tant de joie. En ce qui te concerne, il faut réfléchir au fait que si le paysan ne la veut pas là-bas, ce ne sera pas mieux dans d'autres départements. Le temps porte conseil.

En 100 ans les 3/4 du pays seront certainement réformés.

Monsieur Boisdon a épousé à Memel une jeune fille franco-hollandaise, bien élevée et pleine de talents. Il s'est installé à Libau comme commissionnaire et consul. Ils ont vécu 28 ans en harmonie. Seulement il était chauve et elle était très belle femme. Elle s'est finalement tellement débauchée qu'il a dû divorcer d'elle. Il a abandonné Libau, son commerce et le consulat et vit ici avec deux fils tranquillement et paisiblement. Nous nous voyons parfois, mais pas outre mesure, avec plaisir. Il te transmet son bonjour. Il connaît nos bons rapports et possède en tous cas ton adresse.

J'ai pris (autrefois) le *Gotharce* [sans doute un bateau] de Blaye à Bordeaux³³ et connais le pays et le climat suffisamment pour ne pas prêter intérêt à la description du temps qui règne là-bas.

4. Philosophie de la vie – La religion – Les prêtres

Les deux lettres suivantes sont essentielles pour compléter le dessin de la personnalité de Pierre déjà assez bien tracé au titre des derniers thèmes : se « tenir à carreau », fuir les controverses, jouir d'un bonheur tranquille, limiter ses passions, exercer sa raison à l'égard de tous et en toute circonstance. Bref, se guider par un « principe général de précaution ». Absence totale de transcendance, mais éthique du comportement. Cependant, à plusieurs reprises, il engage son fils à « cultiver la gaîté ».

Lettres du 10 août 1802 et du 27 avril 1803 : Les prêtres - Fontenelle – Les Réformés à Bordeaux

« Les prêtres, cette vermine dont le pays est encore infesté comme par le passé, il n'y a qu'à les exiler, car on ne peut pourtant pas les tuer. Il n'y a pas d'autres moyens. Quand les évêques auront de nouveau installé les curés et les châtelains, et que les autres, qui ne reconnaissent aucune autorité ecclésiastique, seront de nouveau là, alors on peut être certain que de nouveau on aura des spectacles édifiants et tous genres de scandales.

C'est pourquoi tiens-toi bien tranquille et garde-toi bien de faire connaître tes opinions, car la vengeance de cette engeance infernale est tout à fait terrible. »

³² Le ménage est sans doute encore à Blaye, où habite la famille de l'épouse de Frédéric, Jeanne Bordier.

³³ Probablement quand il faisait du commerce en France vers 1770

LES DONATIONS SENN-FOULDS AU MUSEE ANDRE MALRAUX DU HAVRE

Madame Hélène Senn-Foulds, née le 6 novembre 1934 à Paris, a épousé le 3 juin 1978 à Paris, John Foulds, homme d'affaires britannique.

Elle a fait deux donations successives aux Musée des Beaux-Arts André Malraux du Havre, en 2004 et 2009. Le Musée du Havre a été aménagé pour accueillir cette importante collection qui en fait le deuxième musée de France en ce qui concerne les impressionnistes, après Orsay.

La première donation, de 205 tableaux, représente la collection qui avait été réunie par son grand-père vers 1900 et jusqu'en 1938. Ce grand père, Olivier Senn (1864-1959), négociant en coton au Havre, président de la *Compagnie Cotonnière* avait épousé Hélène Siegfried (1871-1941), fille d'Ernest Siegfried (1843-1927), négociant au Havre, également dans la *Compagnie Cotonnière*, et d'Emilie Schlumberger.

La femme d'Olivier Senn était ainsi la nièce de Jules Siegfried (1837-1922), négociant au Havre, député, sénateur, ministre, une des personnalités de la Troisième République, et la cousine germaine d'André Siegfried (1875-1959), président de la Fondation nationale des Sciences Politiques.

Olivier Senn a fait preuve de beaucoup de goût et de clairvoyance, en accumulant des œuvres de Delacroix, Courbet, Corot, Degas, Renoir, Monet, Boudin, Derain, Sisley, Jongkind, Marquet, Matisse, Félix Vallotton, Pissaro, Bonnard, Vuillard, Sérusier, etc. Il les achetait auprès de marchands parisiens tels Bernheim ou Durand-Ruel, mais aussi en vente publique. Il a revendu certaines œuvres pour en racheter d'autres.

Olivier Senn, d'une famille originaire du canton de Bâle, était le descendant à la sixième génération de Jean-Jacques Senn, installé à Neuchâtel, dont il devint bourgeois en 1723 et de Louise Roulet.

François Louis Senn, (1732-1808) fils de Jean Jacques, s'installa à Genève en 1762, et en devint bourgeois en 1771 avec ses fils.

L'un de ces fils fut Marc Jérémie Senn (1767-1833), qui épousa Marguerite Pernette Gros (1771-1850), fille de François Gros et d'Elisabeth Dunant. Il fut associé de la fabrique d'indiennes (toiles imprimées) *Picot Fazy*, à Genève. Il fit partie du parti des « indépendants » ou des « négatifs », dans lequel les familles nouvellement reçues à la Bourgeoisie s'opposaient à l'oligarchie des anciennes familles patriciennes genevoises. A la suite de l'intervention de la France, les familles compromises dans ce mouvement durent quitter

Genève, notamment François Gros, Etienne Clavière, Marc Jérémie Senn, François Etienne Du Roveray, Jacob Courant, Antoine Odier et d'autres. Ils développèrent le négoce international des textiles.

Un autre fils de François Louis, fut David François Senn (1769-1826). C'est probablement lui qui fut commandité à Paris de la Société *Johannot Jaquet Senn et Cie*, installée place Vendôme, et qui retourna à Genève en 1802.

La société *Henning & Cie*, installée à Neuchâtel et à Livourne avait pour associés François et Pierre Senn (1767-1838) ainsi que François Guebhard. La société devint *Senn Guebhard & Cie*, à Livourne, et Pierre Senn fut anobli par le Grand duc de Toscane en 1836.

Marc Jérémie Senn fut associé de la maison de négoce *Senn Bidermann & Cie*, installée à Genève, Bruxelles et Paris. Ils avaient une filiale dite *Société maritime suisse*, qui faisait le commerce des toiles des Indes. Marc Jérémie Senn fut aussi associé de son beau-père François Gros, dans la manufacture d'indiennes de Wesserling (Haut-Rhin), qui devint par la suite *Gros Odier Roman & Cie*.

Les activités commerciales de la famille Senn cessèrent pendant une génération, car le grand-père d'Olivier Senn, Louis Senn (1799-1873), fut docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Paris, chirurgien en chef de l'hôpital de Genève. Il avait épousé Camille Joly, fille d'une Gros.

Le père d'Olivier, Edouard Senn (1828-1915), mari d'Aline Schweisguth, fut courtier en coton au Havre.

Edouard Senn, (1901-1992), fils d'Olivier et père d'Hélène Senn-Foulds, fut comme son père un des dirigeants de la *Compagnie Cotonnière*. Il a épousé en 1925 Suzanne Harlé. Notons en passant que la SHPF a reçu l'année dernière un important fonds d'archives sur différentes familles dont descend la famille Harlé. Edouard Senn a été administrateur du *Musée d'Art Moderne* et du *Centre Pompidou*. Il a aussi rassemblé une collection de tableaux, à partir de la fin des années 1920. Il a personnellement connu certains des artistes auxquels il a acheté des toiles. La deuxième donation d'Hélène Senn-Foulds, inaugurée le 5 septembre 2009, comportait 67 œuvres réunies par son père. Le clou de cette donation est une œuvre sur papier de Pablo Picasso, datée de 1904, de la période bleue, représentant un mendiant. Cette aquarelle a été achetée en vente publique. Parmi les autres œuvres données, mentionnons André Dauchez, André Dunoyer de Segonzac, Joan Miro, Nicolas de Staël, Xavier Valls, etc.

Lors de son discours de remerciements, le maire du Havre, Antoine Rufenacht, ami d'enfance d'Hélène Senn -Foulds, a laissé entendre qu'il n'était pas impossible que soit faite par la suite une troisième donation.

Il faut noter que la tante d'Edouard Senn, Alice Senn (1898-1988), a épousé Rodolphe Rufenacht, (1862-1924), oncle du maire du Havre.

La famille Rufenacht, originaire de Thoune, en Suisse, aussi installée au Havre, descend des familles Latham (famille d'origine anglaise, de l'aviateur Hubert Latham) Iselin (famille bâloise) et Winslow, famille d'origine américaine, du principal armateur de pêche à la baleine, en France au XIXe siècle.

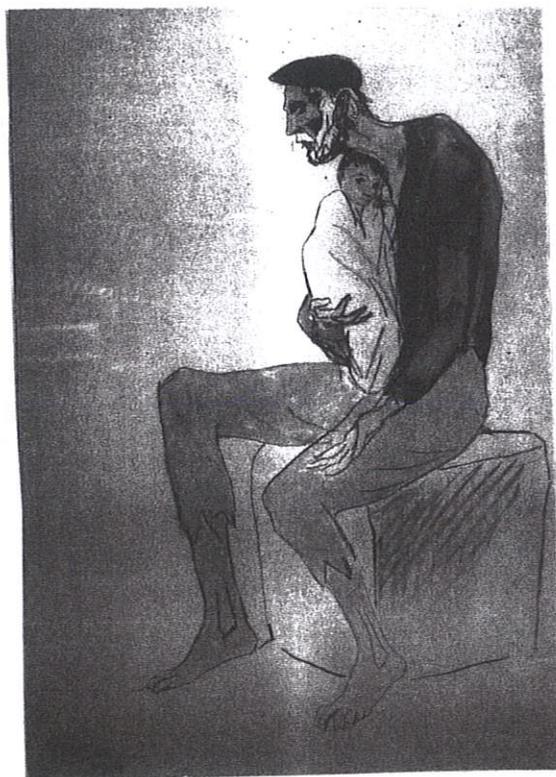
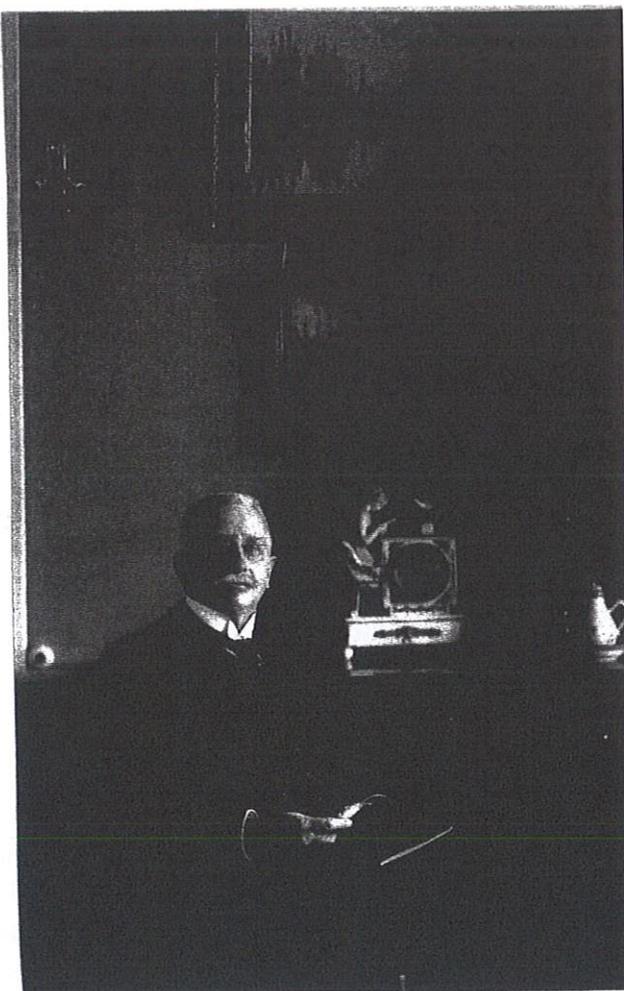
Ces alliances soulignent l'important apport étranger à la communauté protestante du Havre, et souligne les nombreuses parentés entre toutes ces familles.

Thierry Du PASQUIER

SOURCES

- *De Courbet à Matisse, donation Senn-Foulds, Peintures*, Somogy, éditions d'art, 2005.
- A.CHOISY, L. DUFOUR-VERNES *Recueil généalogique suisse*, première série, Genève, tome III Genève 1918.
- Eric BUNGENER, *Filiations Protestantes*, Volume I, France, tome 3, Editions familiales 2001.
- Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France, de la Révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'ancien régime*, Réédition Paris 1969, vol. 2.
- Louis BERGERON *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris, Mouton éditeur, 1978.
- Charles RUFENACHT, *Michel de la Roche (1775-1852) ses aïeux et ses descendants*, Le Havre 1963, remis à jour jusqu'en 1988 par Hubert LATHAM.

Olivier Senn
Photographie, collection Hélène Senn-Foulds
Sur le mur, Claude Monnet, La Seine à Vétheuil
et Camille Pissaro, La gardeuse de vaches



Pablo Picasso, le mendiant, 1904
aquarelle, pièce maîtresse de la
donation de 2009

QUESTIONS

18-09 CATTELAINE / MALFUSON

Je recherche les dates de naissance, mariage et l'ascendance à Walincourt (Nord) ? Londres (Grande-Bretagne) de Charles, Louis CATTELAINE +23 février 1842 à Walincourt et de Marie, Madeleine, Véronique MALFUSON +30 mars 1816 à Walincourt, dont une fille Marie, Louise, Célestine °21 septembre 1784 à Walincourt.

M. ARTAUD

19-09 DEFLANDRE / MACON

Je recherche les dates de naissance, décès, mariage et l'ascendance à Wassigny (Aisne) ? de Jean DEFLANDRE et de Marie MACON x 11 mai 1776 à Tournai (Belgique), dont une fille Marie, Marguerite, Joseph °28 juillet 1778 à Wassigny.

M. ARTAUD

20-09 COPPEAUX / GERVAILE

Je recherche les dates de naissance, décès, mariage et l'ascendance à Esquéhéries (Aisne) ? de Jacob COPPEAUX et de Suzanne GERVAILE, dont une fille Marie, Elisabeth x 9 mai 1775 à Tournai (Belgique) +27 février 1808 à Esquéhéries.

M. ARTAUD

21-09 LABBEZ / GOSSET

Je recherche les dates de naissance, décès, mariage et l'ascendance à Monceau-sur-Oise (Aisne) ? de Louis, Joseph LABBEZ et de Marie GOSSET, dont deux filles Marie, Elisabeth x 13 novembre 1768 à Tournai (Belgique), +27 janvier 1827 à Esquéhéries, et Marie, Suzanne °27 janvier 1747 à Monceau-sur-Oise.

M. ARTAUD